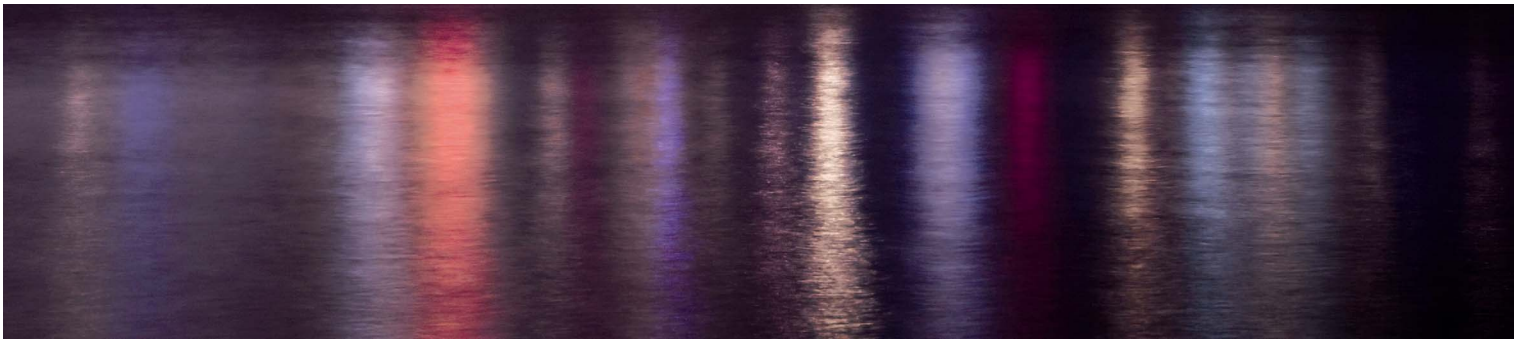




Études économiques de l'OCDE CORÉE

JUIN 2014

SYNTHÈSE



Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Résumé

- Principales conclusions
- Principales recommandations

PRINCIPALES CONCLUSIONS

La Corée a été l'un des pays de l'OCDE où l'expansion économique a été la plus rapide au cours des dix dernières années. Néanmoins, l'atonie de la croissance en 2011-12 a mis au jour des problèmes structurels, tels que l'endettement élevé des ménages, le retard pris par le secteur des services et la faiblesse des petites et moyennes entreprises (PME). Cela a jeté le doute sur la stratégie coréenne traditionnelle de rattrapage tiré par les exportations produites par les groupes désignés sous le nom de *chaebols*. En outre, la Corée a connu une hausse marquée de la pauvreté relative et des inégalités de revenu depuis 1997, même si les deux sont en recul depuis peu. Sa nouvelle stratégie de croissance vise à promouvoir une « économie créative », dans laquelle les entreprises à risque jouent un rôle clé, tout en mettant davantage l'accent sur la cohésion sociale, notamment par le biais d'une augmentation des dépenses sociales et d'un plan d'action destiné à renforcer l'emploi. Ces initiatives étayeront le redressement en cours, tout en favorisant la convergence à long terme de la Corée vers les pays les plus avancés et en améliorant la cohésion sociale ainsi que le bien-être.

Promouvoir une économie créative

Alors que les dépenses de recherche-développement (R-D) de la Corée étaient les plus élevées de la zone OCDE en 2012, à 4.4 % du produit intérieur brut (PIB), les lacunes du système d'innovation limitent leur rendement. La collaboration internationale en matière de brevets et de recherche est faible, et le rôle des universités est modeste. Les conditions-cadre permettant de favoriser une économie créative laissent également à désirer, ce qui tient au caractère relativement restrictif de la réglementation des marchés de produits (RMP) et à la faiblesse des entrées d'investissement direct étranger (IDE). La création d'entreprises est entravée par des problèmes liés au marché du capital-risque et au financement des PME. L'écart de productivité entre les grandes entreprises et les PME, qui bénéficient d'un large éventail d'aides publiques, se creuse, reflétant l'existence de problèmes dans le secteur des services. De fait, sa productivité est inférieure de moitié environ à celle du secteur manufacturier. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'intensité énergétique de l'économie sont en hausse, malgré le plan quinquennal pour une croissance verte 2009-13.

Promouvoir la cohésion sociale et le bien-être

Le marché du travail coréen se caractérise par son dualisme, les travailleurs non réguliers représentant un tiers des actifs occupés, ce qui contribue à une forte dispersion des salaires et à un faible taux d'activité féminine. Mesurées en pourcentage du PIB, les dépenses sociales publiques sont inférieures à la moitié de la moyenne de l'OCDE et n'ont eu qu'un impact relativement mineur sur les inégalités de revenu et le taux de pauvreté relative, en particulier celui des personnes âgées, qui s'établit à 49 %. Environ un quart seulement des personnes âgées reçoivent des prestations du régime national de retraite (RNR), ce qui illustre sa couverture limitée, tandis que le régime de retraite d'entreprise n'est encore qu'à un stade précoce de son développement. L'endettement des ménages, qui s'établit à 164 % de leur revenu disponible, revêt une dimension sociale, dans la mesure où les établissements financiers sont devenus réticents à accorder des prêts aux ménages ayant des revenus modestes et une faible solvabilité, et le nombre de ménages en défaut de paiement sur leurs dettes reste considérable.

Entretenir l'expansion économique

La croissance de la production est revenue à un niveau proche de 4 %. Néanmoins, la Corée est exposée à la précarité de la situation économique mondiale et aux fluctuations des taux de change, tandis que le niveau élevé d'endettement des ménages fait souffler un vent contraire sur la croissance. L'objectif d'équilibrage du budget de l'administration centrale (hors sécurité sociale) a été reporté pour après 2017. La situation des finances publiques n'en demeure pas moins solide, puisque le solde budgétaire des administrations publiques est excédentaire et que leur dette brute représente seulement 34.8 % du PIB. L'inflation, qui a reflué à 1 %, devrait se hisser dans la fourchette de 2.5 % à 3.5 % retenue comme objectif.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Promouvoir une économie créative

- Réduire progressivement et simplifier les aides publiques destinées aux petites et moyennes entreprises (PME), tout en les recentrant sur les entreprises qui se trouvent à un stade précoce de leur développement, et en empêchant que des entreprises ne reçoivent des aides publiques sur le long terme. Les obstacles à l'entrée auxquels se heurtent les entreprises affiliées aux *chaebols* doivent être supprimés. Faire en sorte que le Nouveau marché coréen (KONEX, *Korea New Exchange*) créé récemment devienne une source de financement importante pour les jeunes entreprises, en garantissant un niveau adéquat de protection aux investisseurs.
- Améliorer le cadre de l'innovation en étoffant le rôle des universités, en modernisant les instituts de recherche publics et en renforçant leurs collaborations internationales. Accroître le rendement de l'investissement dans l'innovation en assouplissant la réglementation des marchés de produits, et en facilitant du même coup le redéploiement des ressources.
- Améliorer l'enseignement et la formation professionnels afin de satisfaire les besoins des PME. Faciliter l'utilisation d'Internet pour favoriser leur croissance.
- Prendre de nouvelles mesures pour améliorer l'environnement des affaires. En particulier, pour développer le secteur des services, il faut harmoniser les règles du jeu avec le secteur manufacturier et renforcer la concurrence en supprimant les barrières à l'entrée, en accélérant la réforme de la réglementation et en réduisant les obstacles aux échanges et à l'investissement direct étranger (IDE).
- Mettre en place un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (SEQ) comme prévu en 2015, aligner la taxation du carbone dans les secteurs non couverts par le SEQ sur ce dernier et relever encore les prix de l'électricité jusqu'à couvrir au moins les coûts de production.

Promouvoir la cohésion sociale et le bien-être

- Rompre avec le dualisme du marché du travail en assouplissant la législation sur la protection de l'emploi des travailleurs réguliers, et en renforçant la couverture sociale et l'offre de formation pour les travailleurs non réguliers.
- Relever le taux d'emploi, notamment celui des femmes, en créant des emplois à temps partiel de qualité et en améliorant la qualité des services d'accueil des jeunes enfants.
- Cibler le minimum vieillesse sur les personnes âgées les plus démunies pour éviter qu'elles ne tombent dans la pauvreté absolue. Étendre la couverture du régime national de retraite et maintenir le taux de remplacement à 50 % environ. Relever le taux de cotisation pour faire face à l'augmentation des dépenses de retraite. Développer les régimes de retraite d'entreprise et renforcer les plans de retraite individuels.
- S'attaquer au problème du non-remboursement des emprunts des ménages, tout en limitant l'aléa moral et en jugulant la hausse de l'endettement des ménages.

Entretenir l'expansion économique

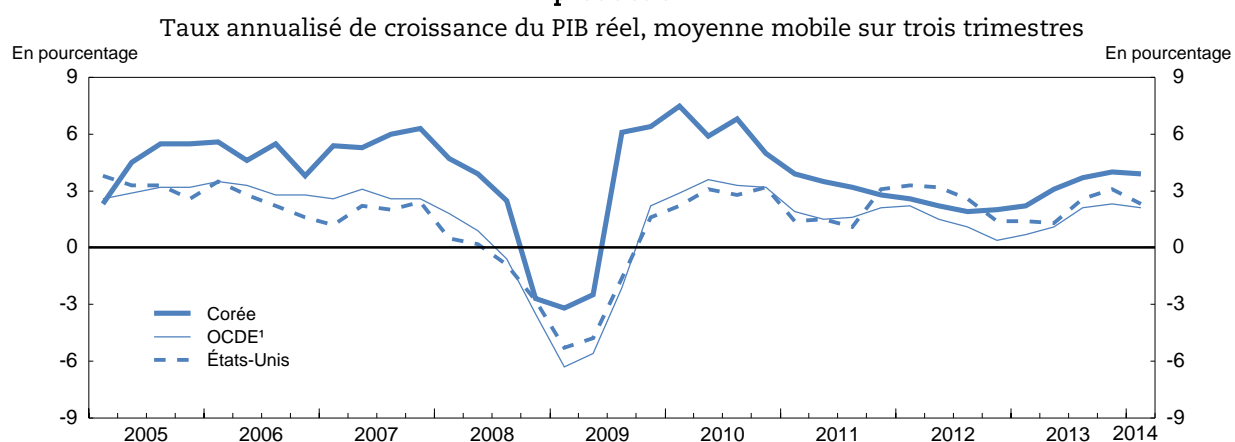
- Réaliser l'objectif de réduction en 2017 du déficit du budget consolidé de l'administration centrale (hors excédent de la sécurité sociale) pour le ramener près de zéro, pour autant que l'expansion actuelle se poursuive. Si les risques à la baisse se matérialisent, assouplir davantage la politique monétaire et prendre des mesures de relance budgétaire à court terme.
- Examiner soigneusement les coûts et avantages d'une nouvelle accumulation de réserves de change.

Évaluation et recommandations

- *L'expansion économique de la Corée et les mesures macroéconomiques destinées à l'entretenir*
- *Un nouveau paradigme économique pour la Corée : favoriser une économie créative*
- *Promouvoir la cohésion sociale et le bien-être*

L'économie coréenne a rebondi, enregistrant une croissance de l'ordre de 4 % depuis la mi-2013 (graphique 1). Certains craignent toutefois une persistance des problèmes qui ont entravé la croissance en 2011-12, à savoir la faiblesse de la demande intérieure due au niveau élevé d'endettement des ménages, la stagnation de la productivité dans le secteur des services et les difficultés auxquelles sont confrontées les petites et moyennes entreprises (PME). Ces préoccupations jettent le doute sur la stratégie de rattrapage qui constitue le moteur du développement de la Corée depuis 50 ans. La politique axée sur les exportations semble perdre de son efficacité car ses retombées sur la demande intérieure et l'emploi se sont affaiblies (Bank of Korea, 2012a), incitant le gouvernement à chercher d'autres moteurs de croissance. Il est essentiel de préserver le potentiel de croissance de la Corée du Sud compte tenu du vieillissement de sa population – qui devrait, selon les projections, être un des plus rapides de la zone OCDE – et du coût d'un éventuel rapprochement avec la Corée du Nord.

Graphique 1. L'économie coréenne a rebondi après une période de croissance atone de la production



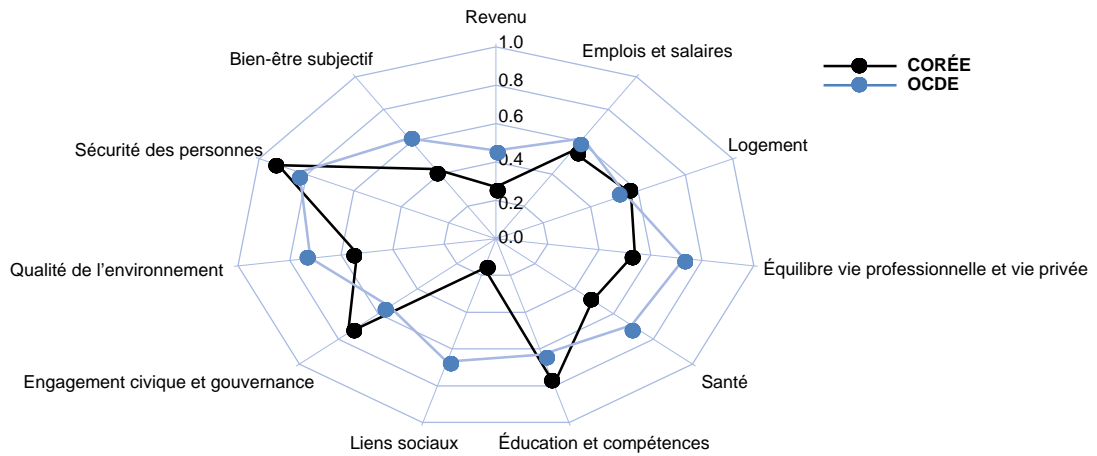
1. Pour l'OCDE, le premier trimestre 2014 est une estimation.

Source : Perspectives économiques de l'OCDE, n° 95.

En outre, les inégalités se sont creusées progressivement en Corée en raison de la mondialisation, du progrès technique, du vieillissement et de la faiblesse des budgets sociaux. Au demeurant, le modèle de croissance traditionnel de la Corée contribue au creusement des inégalités en accentuant la dispersion des salaires au profit des grandes entreprises, qui représentent deux tiers environ des exportations, et du secteur manufacturier. La Corée arrive aujourd'hui au huitième rang des pays de l'OCDE classés par ordre décroissant en fonction de leur taux de pauvreté relative. Par ailleurs, la Corée se classe largement en deçà de la moyenne de l'OCDE au regard de six des onze dimensions de l'indicateur du bien-être de l'OCDE (graphique 2).

Face à ces problèmes, le gouvernement a érigé en priorité la promotion d'une « économie créative », examinée dans le chapitre 1 de cette *Étude*. L'objectif est que la Corée adopte un nouveau paradigme économique fondé sur l'innovation, suivant lequel les jeunes entreprises et les entreprises à risque joueraient un rôle clé (MOSF, 2013). Conformément à cet objectif, le gouvernement a dévoilé un plan triennal global pour l'innovation à la fin de février 2014 (annexe A.1), qui aborde bon nombre des questions examinées dans la présente *Étude*. Une mise en œuvre déterminée de ce plan est primordiale pour soutenir le potentiel de croissance de la Corée. En outre, la nouvelle Présidente, qui se présente elle-même comme la « présidente des PME », veut faire des entreprises de petite taille un moteur de la croissance. Pour promouvoir la cohésion sociale, qui est analysée dans le chapitre 2 de cette *Étude*, le gouvernement prévoit d'accroître les dépenses sociales publiques au cours de la période 2013-17, tout en portant le taux d'emploi à 70 % de la population d'âge actif. Cet objectif d'emploi correspond à l'importance grandissante accordée à la protection sociale. Mener à bien ces initiatives étayerait l'expansion actuelle de la Corée et sa convergence vers les pays les plus avancés à long terme, tout en améliorant la cohésion sociale et le bien-être.

Graphique 2. Les indicateurs du bien-être mettent en évidence plusieurs points faibles en Corée¹



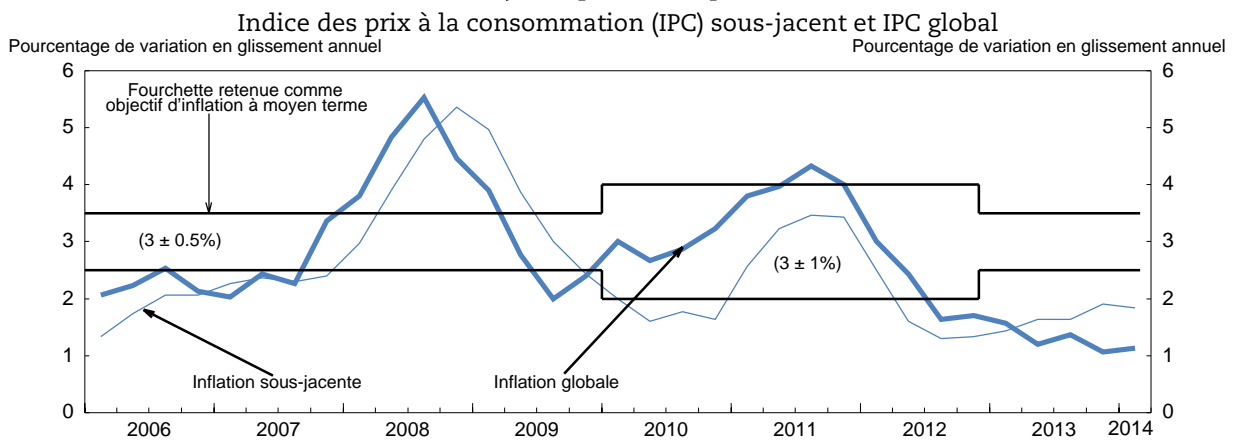
1. Chaque dimension du bien-être est mesurée sur la base d'un à trois indicateurs issus de la série d'indicateurs « vivre mieux » de l'OCDE. La moyenne des indicateurs normalisés est calculée à partir de coefficients de pondération égaux. La normalisation s'effectue de manière à obtenir des indicateurs compris entre 1 (meilleur résultat possible) et 0 à l'aide de la formule suivante : (valeur de l'indicateur - valeur minimale)/(valeur maximale - valeur minimale).

Source : OCDE (2013d).

L'expansion économique de la Corée et les mesures macroéconomiques destinées à l'entretenir

Après deux années de croissance atone à un rythme annuel de l'ordre de 2.5 %, l'économie coréenne a rebondi en 2013, grâce à un redressement de la construction de logements après sept années de baisse d'affilée et une accélération de la croissance des exportations au premier semestre de l'année, qui a contribué à soutenir l'emploi. La confiance des entreprises et des consommateurs s'est progressivement raffermie, même si le taux de change effectif réel s'est apprécié de 8 % depuis la mi-2013. Le gouvernement a élaboré une loi de finances rectificative en 2013 et repoussé l'objectif d'équilibrage en 2014 du budget consolidé de l'administration centrale (hors sécurité sociale) pour après 2017, tout en promettant d'éviter toute augmentation d'impôt. L'inflation a reflué aux alentours de 1 %, nettement en deçà de la fourchette de 2.5 % à 3.5 % retenue comme objectif par la Banque de Corée (graphique 3), compte tenu de l'atonie de la croissance et de la baisse des prix des produits de base. En mai 2013, la Banque de Corée a réduit son taux directeur de 25 points de base pour le ramener à 2.5 %.

Graphique 3. L'inflation est nettement en deçà de la fourchette retenue comme objectif par la banque centrale



Source : Base de données analytique de l'OCDE et Banque de Corée.

L'économie coréenne est soumise à des vents contraires liés au fort endettement des ménages, qui atteignait 164 % de leur revenu disponible à la fin de 2012, soit un niveau nettement plus élevé que la moyenne de l'OCDE de 133 %, ainsi qu'à l'atonie du marché immobilier. Ce haut niveau d'endettement a maintenu la croissance de la consommation privée en deçà de celle du PIB chaque année depuis 2006. Le gouvernement est en train de s'attaquer au problème d'arriérés de prêts des ménages, notamment par le biais du « Fonds pour le bonheur national » créé en 2013 (voir ci-après). S'agissant du marché immobilier, la Corée a évité une bulle des prix des logements, de sorte qu'elle était, avec le Japon, un des deux seuls pays de l'OCDE où les prix réels des biens immobiliers d'habitation étaient inférieurs en 2013 à leurs niveaux de 1995 et de 2007. Compte tenu de la suppression de dispositions restrictives relatives au logement depuis 2008 et du lancement de trois trains de mesures concernant ce secteur en 2013, l'investissement en logements a rebondi en 2013, mais il était encore inférieur de 9 % à son niveau moyen des dix dernières années. En outre, l'érosion des prix réels de l'immobilier d'habitation qui a commencé en 2012 se poursuit.

Malgré ces vents contraires, une croissance de la production de l'ordre de 4 % est anticipée en 2014-15 (tableau 1). Un rebond modéré des échanges mondiaux aidera les exportateurs coréens à surmonter l'appréciation du won, qui a gagné 38 % par rapport au yen japonais depuis 2012. Le niveau du taux de change won-yen est important, car on estime qu'environ deux tiers des exportations coréennes sont en concurrence directe avec des produits japonais sur les marchés mondiaux. Or, il est essentiel que les exportations soient renforcées pour stimuler l'investissement des entreprises, qui a reculé en 2013. La poursuite de la progression de l'emploi et des salaires, conjuguée à une inversion partielle de la hausse du taux d'épargne des ménages, devrait tirer la consommation privée vers le haut, même si elle restera freinée par le fort endettement des ménages. Le redressement de la croissance de la production devrait porter l'inflation à presque 3 % en 2015, tout en ramenant l'excédent des paiements courants à environ 4½ % du PIB.

Les risques intérieurs sont orientés en grande partie à la hausse, dans la mesure où les initiatives prises par le gouvernement concernant la dette des ménages et le secteur du logement pourraient avoir sur la croissance un effet stimulant plus fort que prévu. Néanmoins, la Corée est particulièrement exposée à la précarité de la situation économique mondiale et aux fluctuations des taux de change, étant donné que les exportations représentent plus de la moitié du PIB. L'impact de la dépréciation du yen pourrait être plus marqué que prévu si les entreprises japonaises revoient leurs priorités en décidant qu'il est maintenant plus important de regagner des parts de marché que de renforcer leurs marges bénéficiaires. Le démantèlement progressif de la politique monétaire d'assouplissement quantitatif menée aux États-Unis aura sans doute un effet direct limité sur la Corée, mais la récente instabilité observée dans un certain nombre d'économies émergentes représente un autre risque. Si ces risques à la baisse se matérialisaient, la Corée pourrait soutenir sa croissance par des mesures de relance monétaire et budgétaire, étant donné son excédent budgétaire en 2012 (au niveau des administrations publiques) et la faiblesse de sa dette publique brute, qui s'établit à 34,8 % du PIB (tableau 1). La dette des entreprises publiques est légèrement plus élevée et s'établit à 39 % du PIB à la fin de 2012, mais leurs actifs atteignent un niveau encore plus élevé, de 57 % du PIB. Le ratio endettement/fonds propres de ces entreprises doit être ramené de 239 % en 2013 à 200 % en 2017 en rationalisant leurs activités et en revendant certains de leurs actifs, dans le cadre du plan triennal pour l'innovation économique (annexe A.1).

En outre, le patrimoine financier net des administrations publiques s'est hissé à 35,9 % du PIB en 2012, alors qu'il ne représentait que 13 % du produit intérieur brut en 1988, lorsque le régime national de retraite (RNR) a été mis en place. Cela tient dans une large mesure au fait que le RNR accumule des actifs, en vue d'alléger la charge liée à l'augmentation des dépenses de retraite parallèlement à l'accroissement du ratio des personnes âgées à la population des 15-64 ans, qui devrait grimper de 16 % en 2012 à 71 % en 2050 (le troisième plus élevé). L'excédent de la sécurité sociale reste considérable à 2,8 % du PIB en 2012, et l'on table sur la persistance d'excédents qui devraient porter les avoirs du Fonds national de retraite à 50 % du PIB en 2035. Ce dernier aidera à financer les dépenses sociales publiques qui devraient passer, selon les autorités, de moins de 10 % du PIB en 2012 à 29 % d'ici à 2060, à politiques inchangées. La flexibilité à court terme de la politique budgétaire devrait donc s'accompagner d'un cadre efficace permettant de conserver des finances publiques saines, compte tenu des pressions à la hausse exercées sur les dépenses. Le Plan national de gestion budgétaire fixe des objectifs pour les dépenses et les recettes publiques, le solde budgétaire et la dette publique, pour une période de cinq ans, ainsi que la répartition sectorielle des dépenses. Le plan à horizon mobile, qui est révisé chaque année, est soumis pour examen à l'Assemblée Nationale, même s'il n'a pas à être adopté par les parlementaires (*Étude*

économique de l'OCDE de 2007 sur la Corée). Pour garantir la viabilité à long terme des finances publiques de la Corée, un cadre politique plus solide, qui fixe des règles budgétaires, est nécessaire.

Tableau 1. Indicateurs et prévisions macroéconomiques¹

Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire, aux prix de 2010, basés sur le Système de comptabilité nationale 2008

| | En pourcentage du PIB de 2010 à prix courants | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| PIB | 100.0 | 3.7 | 2.3 | 3.0 | 4.0 | 4.2 |
| Consommation privée | 50.3 | 2.9 | 1.9 | 2.0 | 2.6 | 3.1 |
| Consommation publique | 14.5 | 2.2 | 3.4 | 2.7 | 2.4 | 3.1 |
| Formation brute de capital fixe (FBCF) | 30.5 | 0.8 | -0.5 | 4.2 | 5.4 | 6.4 |
| <i>dont :</i> | | | | | | |
| Logement | 3.6 | -8.0 | -2.9 | 19.4 | 5.5 | 6.3 |
| Secteur des entreprises | 22.3 | 3.4 | 0.7 | -1.0 | 7.9 | 6.8 |
| Administrations publiques | 5.2 | -6.0 | -3.9 | 3.5 | 3.2 | 3.1 |
| Demande intérieure finale | 95.3 | 2.1 | 1.4 | 2.8 | 3.4 | 4.1 |
| Variation des stocks ² | 1.5 | 0.9 | -0.6 | -1.3 | 0.0 | 0.0 |
| Demande intérieure totale | 96.8 | 3.0 | 0.7 | 1.4 | 3.4 | 4.2 |
| Exportations de biens et services | 49.4 | 15.1 | 5.1 | 4.3 | 5.9 | 8.5 |
| Importations de biens et services | 46.2 | 14.3 | 2.4 | 1.6 | 5.0 | 8.9 |
| Solde extérieur ² | 3.2 | 0.8 | 1.5 | 1.5 | 0.0 | 0.3 |
| Autres indicateurs | | | | | | |
| Emploi | | 1.7 | 1.8 | 1.6 | 1.8 | 1.6 |
| Taux de chômage ³ | | 3.4 | 3.2 | 3.1 | 3.1 | 3.0 |
| Déflateur du PIB | | 1.6 | 1.0 | 0.7 | 0.7 | 1.1 |
| Indice des prix à la consommation (IPC) | | 4.0 | 2.2 | 1.3 | 2.0 | 2.8 |
| IPC sous-jacent | | 3.2 | 1.7 | 1.6 | 2.3 | 2.8 |
| Taux d'épargne des ménages ⁴ | | 3.9 | 3.9 | 5.1 | 5.2 | 5.3 |
| Balance des opérations courantes ^{5,6} | | 2.1 | 4.0 | 5.4 | 5.4 | 4.5 |
| Solde budgétaire ^{5,7} | | -1.0 | -1.3 | -1.5 | -1.7 | -1.1 |
| Solde financier des administrations publiques ⁵ | | 1.0 | 1.0 | -0.4 | 0.1 | 0.5 |
| Dette brute des administrations publiques ⁵ | | 33.3 | 34.8 | 36.5 | 37.9 | 39.0 |
| Dette nette des administrations publiques ⁵ | | -35.3 | -35.9 | -34.2 | -32.8 | -31.7 |
| Taux du marché monétaire à trois mois | | 3.4 | 3.3 | 2.7 | 2.8 | 3.9 |
| Rendement des obligations d'État à dix ans | | 4.2 | 3.4 | 3.3 | 3.7 | 4.9 |

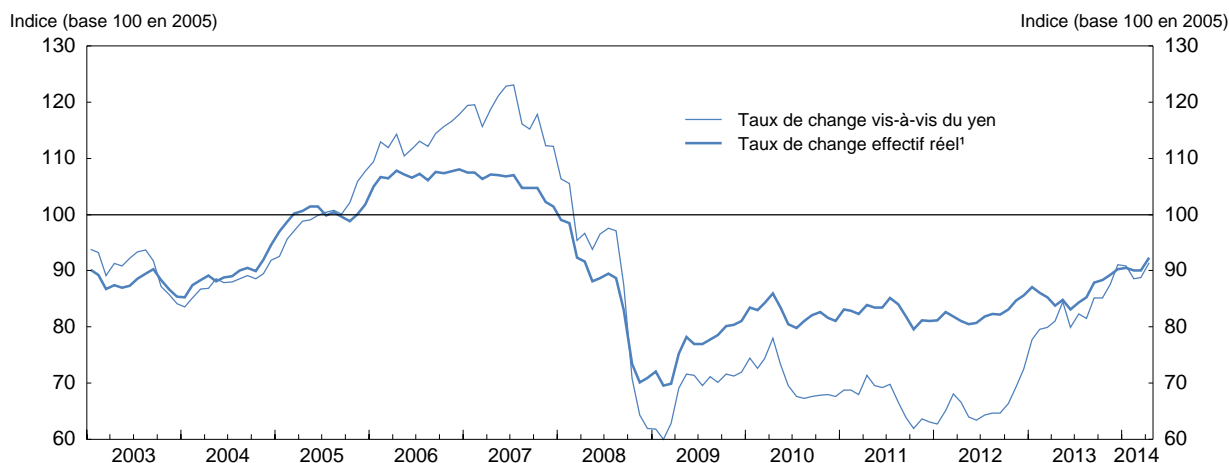
1. Données rétrospectives jusqu'en 2013 pour le PIB et prévisions tirées du n° 95 des *Perspectives économiques de l'OCDE* (may 2014) pour 2014 et 2015.
2. Contributions aux variations du PIB en volume (en pourcentage du PIB en volume de l'année précédente).
3. En pourcentage de la population active.
4. En pourcentage du revenu disponible.
5. En pourcentage du PIB.
6. Sous la sixième édition du manuel de la Balance des paiements et des Investissements internationaux (PBM6) introduit en mars 2014, l'excédent de la balance courante était de 79.9 milliards en 2013 (70.7 milliards précédemment) représentant 6.1% du PIB.
7. Solde budgétaire consolidé de l'administration centrale, hors excédent de la sécurité sociale. Les chiffres relatifs à 2013, 2014 et 2015 sont les objectifs figurant dans le plan quinquennal du gouvernement.

Source : Base de données des *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 95.

L'inflation globale reste en deçà de la limite inférieure de la fourchette visée depuis la mi-2012, même si les anticipations inflationnistes sont demeurées stables autour de son point médian de 3 %. Si les risques à la baisse devaient se concrétiser, un assouplissement de la politique monétaire pourrait être indiqué. Toutefois, compte tenu de la reprise prévue, l'inflation devrait revenir dans cette fourchette sans qu'il soit nécessaire de prendre des mesures supplémentaires d'assouplissement monétaire. À mesure que la reprise s'installera, il faudra durcir l'orientation de la politique monétaire.

Le rythme de ce resserrement monétaire dépendra en partie du taux de change (graphique 4). Selon le Fonds monétaire international (IMF, 2014), le won est « modérément sous-évalué » en termes effectifs réels, même si une telle estimation est entachée d'incertitude. L'excédent de la balance des paiements courants est passé de 2.5 % du PIB en 2010 à 5.4 % du PIB en 2013, l'un des plus importants de la zone OCDE, compte tenu surtout de l'atonie de la croissance de la demande intérieure et de la baisse des prix des produits de base. Une monnaie plus forte bénéficie aux consommateurs en diminuant le prix des biens importés, tout en affaiblissant la compétitivité des exportateurs. Une poursuite de l'appréciation du won bénéficierait donc à la Corée en rééquilibrant l'économie vers la demande intérieure, l'un des trois principaux piliers prévus dans le plan triennal pour l'innovation économique (annexe A.1), et aurait des retombées positives sur d'autres pays tout en corrigeant l'important excédent de la balance courante de la Corée.

Graphique 4. Le won a connu d'importantes fluctuations

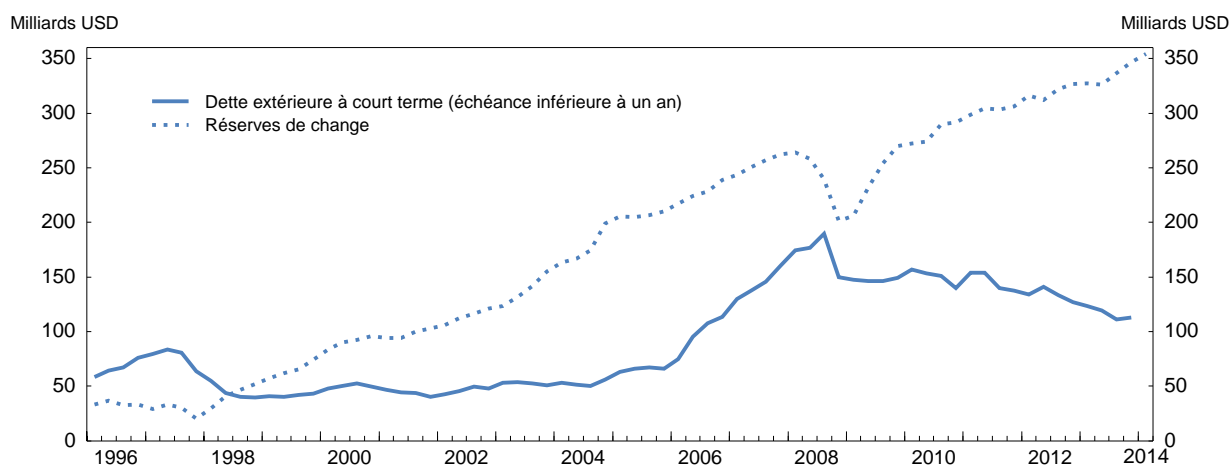


1. Taux de change pondéré en fonction des échanges vis-à-vis de 48 partenaires commerciaux, calculé sur la base des prix à la consommation.

Source : Base de données analytique de l'OCDE et Banque de Corée.

La politique de change en Corée s'attache en priorité à lisser des taux excessivement volatils. Les réserves de change ont augmenté de 262 milliards USD en 2007 à 354 milliards USD (soit 26 % du PIB) à la fin du premier trimestre 2014 (graphique 5), ce qui contribuera à protéger la Corée contre de futures crises. Celle-ci a été particulièrement sensible aux chocs externes, qui ont provoqué une fuite des capitaux et une dépréciation rapide de la monnaie au cours des crises de 2007 et 2008. En outre, les réserves permettent d'alléger le coût des emprunts à l'étranger. Aujourd'hui, les réserves de la Corée représentent plus du triple de la dette extérieure à court terme, qui a chuté d'un pic de 189 milliards USD à la fin de 2008 à 113 milliards USD à la fin de 2013, en partie du fait de l'adoption de mesures macroprudentielles destinées à réduire la volatilité des flux de capitaux. On peut notamment citer à cet égard le prélèvement instauré en 2011 sur les engagements en devises, hors dépôts, des banques coréennes et des succursales de banques étrangères. En outre, des dispositions juridiques concernant les positions des banques sur instruments dérivés sur devises ont été mises en place en 2010. Le Comité d'Investissement de l'OCDE est en train d'évaluer la conformité de ces dispositions avec le Code de la libération des mouvements de capitaux de l'OCDE.

Graphique 5. Les réserves de change sont trois fois plus importantes que la dette extérieure à court terme



Source : Banque de Corée.

Outre les avantages évoqués ci-dessus de détenir des réserves, celles-ci ont aussi un coût et présentent des risques. Les réserves de change sont une façon coûteuse de tenter de se protéger contre la volatilité des cours de change, dans la mesure où elles correspondent généralement à des actifs sûrs offrant un faible rendement. Le coût budgétaire, c'est-à-dire la différence entre les intérêts perçus sur les réserves de change et les intérêts versés sur les instruments émis pour les financer ou stériliser leur accumulation, est important. En outre, la détention de volumes considérables d'actifs étrangers peut comporter un risque de change. Des accords d'échange de devises, qui avaient joué un rôle clé dans la résolution du problème de manque de devises auquel avait été confronté la Corée en 2008, peuvent compléter les réserves de change, même s'ils sont subordonnés à la coopération d'autres pays. La Corée a conclu des accords d'échange de devises avec le Japon et la Chine, suivis d'autres, récemment, avec l'Australie et l'Indonésie. En outre, il est important de continuer à construire un système financier transparent et sain, afin de préserver la confiance des investisseurs et de mieux absorber les chocs d'origine externe.

Encadré 1. Recommandations de politique macroéconomique

- Réaliser l'objectif de réduction en 2017 du déficit du budget consolidé de l'administration centrale (hors excédent de la sécurité sociale) pour le ramener près de zéro, pour autant que l'expansion actuelle se poursuive. Si les risques à la baisse se matérialisent, assouplir davantage la politique monétaire et prendre des mesures de relance budgétaire à court terme.
- Examiner soigneusement les coûts et avantages d'une nouvelle accumulation de réserves de change.

Un nouveau paradigme économique pour la Corée : favoriser une économie créative

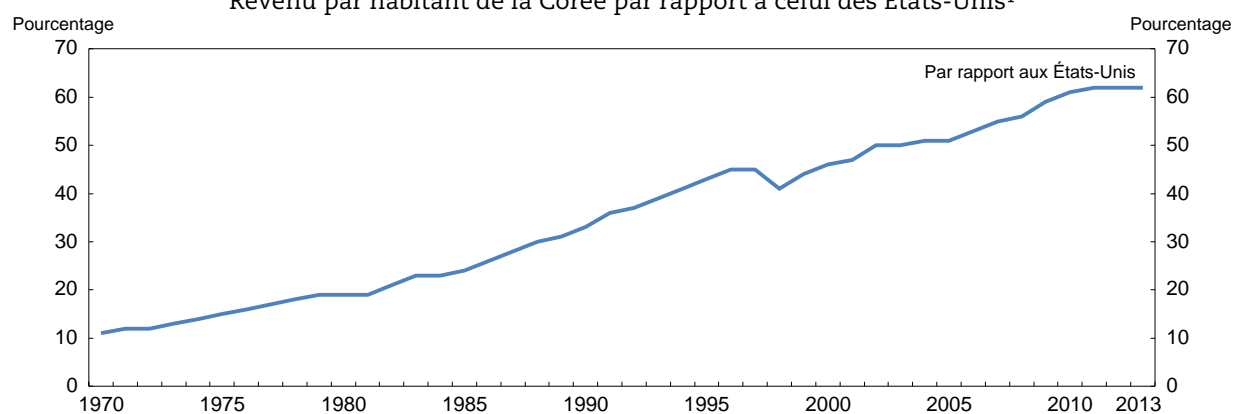
Grâce à une croissance à deux chiffres de ses exportations en volume au cours des 20 dernières années, la Corée est devenue la septième puissance exportatrice et la 15^e économie du monde. En 2011, son revenu par habitant s'établissait à 62 % de celui des États-Unis (graphique 6). Ce résultat a été obtenu essentiellement par une augmentation des facteurs de production ; au cours de la période 1970-2000, le travail et le capital ont contribué à hauteur de 4.3 points de pourcentage à l'augmentation annuelle moyenne de 7.6 % du revenu national (tableau 2). Néanmoins, leur contribution a diminué à 1.7 point pour un taux de croissance annuelle de 4.6 % sur la période 2000-10 et devrait probablement reculer

encore tandis que la population d'âge actif commencera à se réduire à partir de 2017, et que le temps de travail continuera de diminuer par rapport au niveau encore élevé auquel il se situe actuellement. Selon les estimations de l'Institut pour le développement de la Corée (KDI, *Korea Development Institute*), le taux de croissance potentielle par habitant du pays reculera de 4 % environ à 2¼ pour cent dans les années 2030. Pour ralentir cette baisse de la croissance potentielle et réduire encore l'écart de revenu qui sépare la Corée des pays les plus avancés, il faut rehausser la productivité en renforçant la créativité et l'innovation, ce qui suppose :

- d'améliorer le système d'innovation afin de maximiser le rendement des volumineux investissements de la Corée dans la recherche-développement (R-D).
- d'attirer de nouveaux acteurs, notamment des entreprises à risque et des PME, dans le domaine de l'innovation.
- d'axer l'innovation et ses nouveaux acteurs sur de nouveaux secteurs, tels que les services et la croissance verte.

Graphique 6. La Corée a réalisé un développement économique rapide

Revenu par habitant de la Corée par rapport à celui des États-Unis¹



1. Produit intérieur brut (PIB) par habitant, calculé à partir des taux de change de 2005 à parité de pouvoir d'achat. Les données pour la Corée sont basées sur le SCN 93 (Système de comptabilité nationale), étant donné que les données du SCN 2008 ne sont pas disponibles avant 2000, tandis que ceux des États-Unis sont basées sur le SCN 2008. L'utilisation du SCN 2008 pour le PIB coréen en 2013 augmenterait la Corée du revenu par habitant de 62% au niveau américain à 68%.

Source : Base de données des comptes nationaux de l'OCDE.

Tableau 2. Sources de la croissance coréenne

Contribution en points de pourcentage

| | 1970-2000 | 1970-1980 | 1980-1990 | 1990-2000 | 2000-2010 |
|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Croissance du revenu national (%) | 7.6 | 7.8 | 9.3 | 5.8 | 4.6 |
| Ensemble des facteurs | 4.3 | 5.0 | 5.1 | 3.0 | 1.7 |
| Travail | 2.7 | 3.1 | 3.4 | 1.8 | 1.0 |
| Capital | 1.6 | 1.9 | 1.7 | 1.1 | 0.8 |
| Gains de productivité | 3.3 | 2.8 | 4.2 | 2.8 | 2.9 |

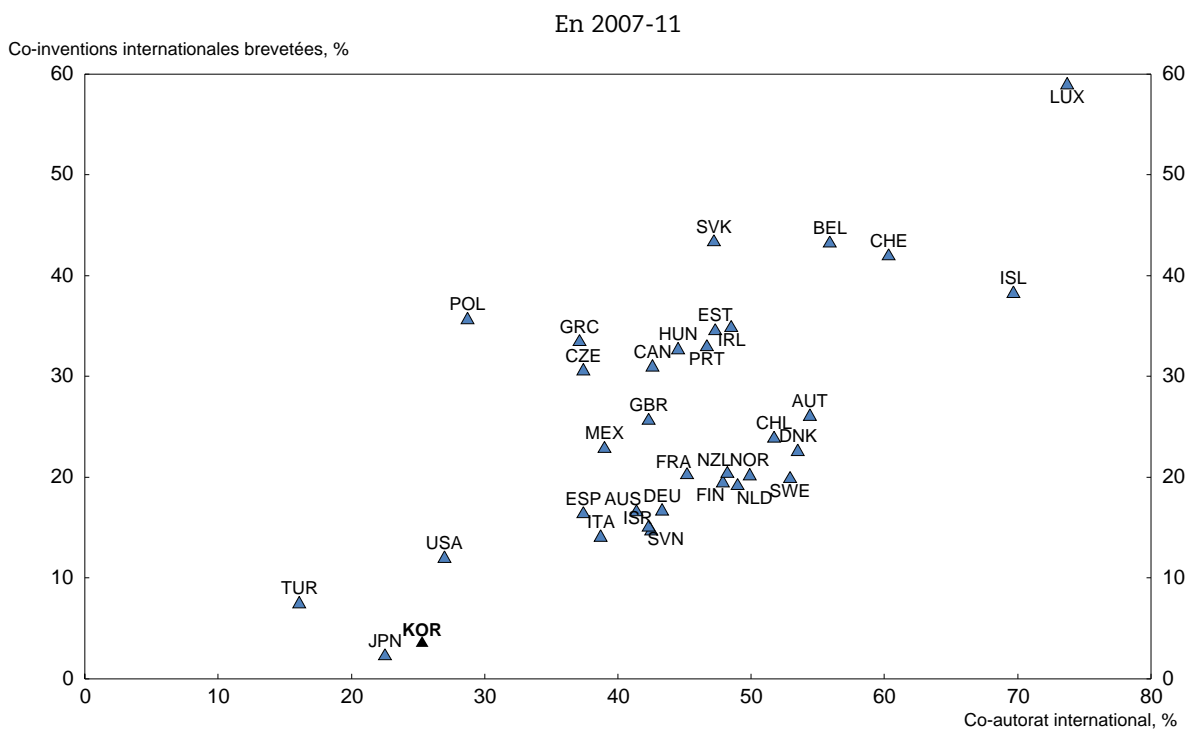
Source : Kim *et al.* (2012).

Améliorer le système d'innovation

En 2012, les dépenses de R-D de la Corée étaient les plus élevées de la zone OCDE puisqu'elles s'établissaient à 4.4 % du PIB, et le secteur des entreprises représentait trois quarts de ce total. Les activités de R-D des entreprises, qui ont généralement un impact significatif sur la croissance de la productivité multifactorielle (Westmore, 2013), étaient concentrées dans les grandes entreprises, tandis que les entreprises comptant moins de 250 travailleurs ne représentaient que 24 % du total, contre 33 % en moyenne dans la zone OCDE (OECD, 2013g), ce qui contribuait à la faiblesse de la productivité des PME.

Un autre point faible tient au rôle limité joué par les universités, qui ne réalisaient que 10 % des activités de R-D en Corée en 2011, soit un niveau inférieur de moitié environ à la moyenne de l'OCDE, alors qu'elles employaient trois quarts des titulaires de doctorats du pays. La proportion de brevets d'entreprises citant des technologies mises au point à l'université n'est que de 5 %, contre 9 % environ au Canada et aux États-Unis. Les dirigeants d'entreprise font état d'un manque de confiance entre les entreprises et les universités (OECD, 2014a). Le rôle modeste des universités limite également la recherche fondamentale, alors que celle-ci gagne en importance à mesure que la Corée s'approche de la frontière technologique dans de nombreux domaines. Le renforcement du rôle des universités dans l'innovation passe par une coopération plus poussée entre universités et entreprises dans divers domaines, notamment en matière d'agrément des établissements et de programmes (Jones, 2013).

Graphique 7. Les liens de collaboration internationale établis par la Corée en matière de science et d'innovation sont ténus



Source : OECD (2013g).

Un autre enjeu consiste à améliorer la qualité de la R-D publique, ce qui représente une entreprise vaste et complexe ; en 2011, on recensait 41 619 projets de R-D financés sur fonds publics, pour des dépenses totales représentant plus de 1 % du PIB. Plus d'un tiers de ce total allait aux 27 instituts publics de recherche (IPR). Néanmoins, leur contribution n'a pas été à la hauteur des attentes du secteur privé, qui a renforcé ses capacités de R-D. Pour améliorer les retombées des IPR, il importe de définir clairement leur rôle, d'améliorer leur pilotage ainsi que les mécanismes d'incitation auxquels ils sont soumis, et de renforcer la coopération entre les IPR, les universités et les laboratoires de recherche

d'entreprises. Enfin, la Corée est mal classée en termes de collaboration internationale en matière d'innovation (graphique 7), dans la mesure où peu d'étudiants et de chercheurs étrangers y viennent.

Mettre en place des conditions-cadre propices à une économie créative

Le rendement de l'investissement dans le savoir dépend de l'affectation des ressources, qui doit permettre de tirer le meilleur parti de ce savoir. Or, la Corée est mal classée en termes d'efficience allocative, si l'on se fonde sur le degré d'attractivité que présentent les entreprises hautement productives pour les travailleurs (OECD, 2013f). L'efficience allocative dépend elle-même de divers facteurs qui déterminent la vigueur de la concurrence : *i)* la réglementation des marchés de produits (RMP), pour laquelle l'indicateur global de RMP de l'OCDE indique que la Corée arrivait en 2013 au second rang des pays membres de l'Organisation où cette réglementation était la plus restrictive (Koske et al., 2014) ; *ii)* les entrées d'investissement direct étranger (IDE) ; *iii)* la politique de la concurrence ; *iv)* la mobilité de la main-d'œuvre ; et *v)* les politiques à l'égard des PME, qui peuvent retarder leur restructuration et fausser l'affectation des ressources (voir ci-après).

La réforme réglementaire est un volet essentiel du plan triennal pour l'innovation économique (annexe A.1). Il convient de limiter les contraintes réglementaires globales pour, *in fine*, les alléger, en partie en durcissant la clause d'extinction applicable aux dispositions réglementaires existantes. Par ailleurs, un comité ministériel, placé sous la houlette de la Présidence, doit être mis en place pour promouvoir la déréglementation. Augmenter les stocks d'IDE qui, à 14 % du PIB en 2013, se classent parmi les trois derniers de la zone OCDE, constitue une autre priorité. L'indice de restriction des échanges et de l'investissement de la Corée était le plus élevé des pays de l'OCDE en 2013. Outre la nécessité de réduire les obstacles explicites au commerce, il est nécessaire d'améliorer l'environnement économique, notamment en limitant l'intervention de l'État dans le champ économique et en poursuivant la réforme réglementaire.

Attirer de nouveaux acteurs dans le domaine de l'innovation

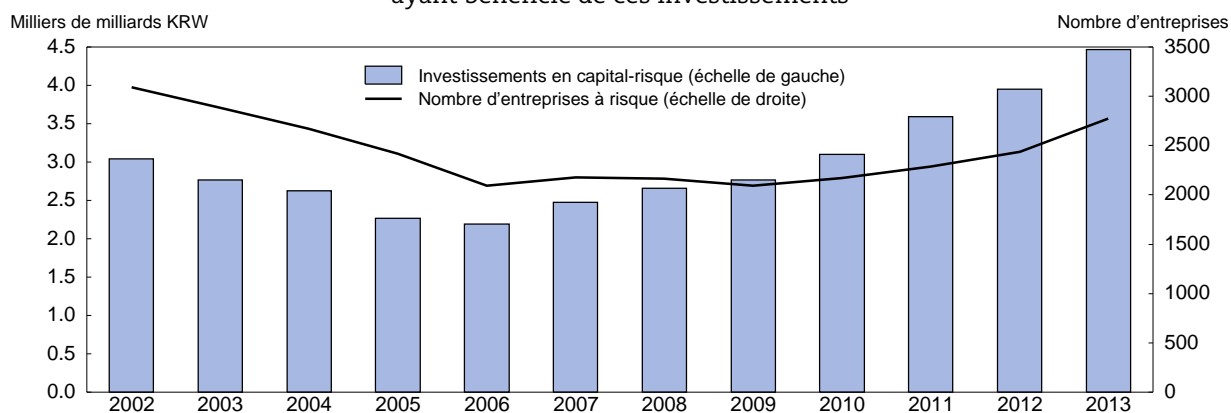
Favoriser le développement des entreprises à risque et des jeunes entreprises

Les entreprises à risque et les jeunes entreprises jouent un rôle clé dans la commercialisation des nouvelles technologies et la création d'emplois (Andrews and de Serres, 2012). Les entreprises de moins de cinq ans, indépendamment de leur taille, ont représenté moins d'un cinquième de l'emploi total des entreprises non financières mais ont été à l'origine de la moitié des créations d'emplois ayant eu lieu au cours de la période 2001-11 (OECD, 2013g). Après avoir diminué à la suite de l'éclatement de la bulle des technologies de l'information et de la communication (TIC), le montant cumulé des investissements en capital-risque a plus que doublé en Corée au cours de la période 2006-13 (graphique 8). Si le nombre d'entreprises ayant bénéficié d'investissements en capital-risque reste plus modeste qu'au début des années 2000, il est orienté à la hausse depuis 2009. En termes de flux, le marché coréen du capital-risque était le troisième de la zone OCDE en 2011, puisqu'il représentait 0.1 % du PIB (OECD, 2013b).

Le marché du capital-risque est cependant encore à un stade précoce de son développement, dans la mesure où il représente moins de 1 % du financement des PME (tableau 3) et se caractérise par un certain nombre de points faibles. *Premièrement*, le nombre d'investisseurs providentiels, qui jouent un rôle crucial au début de l'existence des jeunes entreprises, a chuté de près de 29 000 avant l'éclatement de la bulle des TIC à 4 870 en 2013. *Deuxièmement*, compte tenu du recul du nombre d'investisseurs providentiels, les financements publics représentaient 33 % du marché du capital-risque en 2012, auxquels s'ajoutaient 12 % imputables aux organismes publics de retraite. *Troisièmement*, les investissements en capital-risque ne sont pas axés sur les jeunes entreprises. En fait, 55 % des entreprises bénéficiant d'investissements de ce type ont plus de trois ans et 27 % ont plus de sept ans. *Quatrièmement*, le marché coréen des fusions et acquisitions est insuffisamment développé. En conséquence, l'introduction en bourse constitue la principale méthode employée par les investisseurs en capital-risque pour rentabiliser leurs investissements, malgré la rigueur des conditions d'admission à la cote. En moyenne, il faut plus de 14 ans aux jeunes entreprises pour être enregistrées au système de cotation automatisée des courtiers en bourse coréens (KOSDAQ, *Korean Securities Dealers Automated Quotation*), ce qui excède de loin la durée de vie de la plupart des fonds de capital-risque.

Graphique 8. Le marché coréen du capital-risque a rebondi ces dernières années

Montant cumulé des investissements en capital-risque et nombre d'entreprises ayant bénéficié de ces investissements



Source : Administration des petites et moyennes entreprises (SMBA, Small and Medium Business Administration) et Association coréenne du capital-risque (KVCA, Korean Venture Capital Association) (2013).

Tableau 3. Sources de financement des petites et moyennes entreprises (PME)

En pourcentage du total¹

| Année | Banques | Établissements non bancaires | Obligations et actions | Investissement en capital-risque | Garanties publiques | Autres sources publiques de financement | Total |
|-------|---------|------------------------------|------------------------|----------------------------------|---------------------|-----------------------------------------|-------|
| 2004 | 61.1 | 22.7 | 0.6 | 1.2 | 13.6 | 0.8 | 100.0 |
| 2006 | 64.0 | 22.7 | 0.8 | 0.8 | 11.0 | 0.7 | 100.0 |
| 2008 | 68.0 | 21.0 | 0.8 | 0.7 | 8.9 | 0.6 | 100.0 |
| 2009 | 64.7 | 21.0 | 1.0 | 0.7 | 11.7 | 1.0 | 100.0 |
| 2010 | 64.5 | 20.7 | 0.7 | 0.8 | 12.3 | 1.1 | 100.0 |
| 2011 | 67.8 | 17.2 | 0.5 | 0.9 | 12.3 | 1.4 | 100.0 |

1. Il est présumé que les garanties publiques couvrent les prêts bancaires. Certains des crédits accordés par des établissements publics sont comptabilisés dans les prêts octroyés par des banques ou par des établissements non bancaires.

Source : Sohn and Kim (2013).

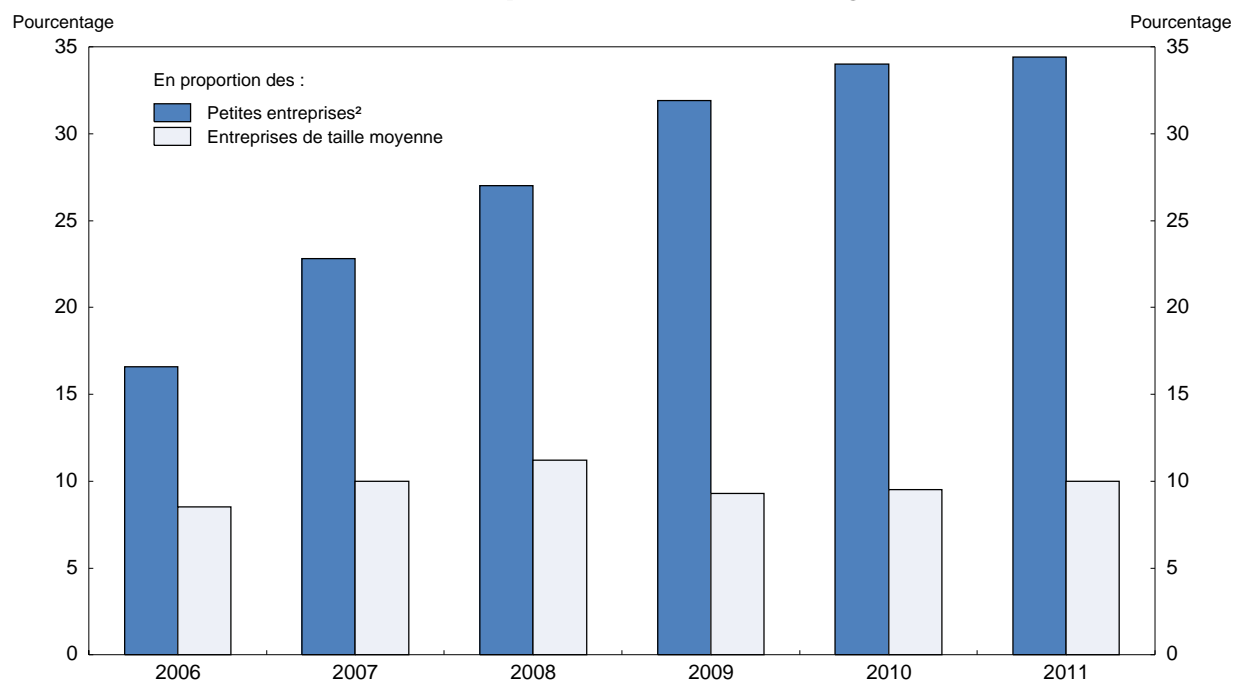
En vue de remédier à ces faiblesses, les pouvoirs publics ont pris des initiatives pour : *i)* favoriser les investissements providentiels et ouvrir la voie au financement participatif (qui consiste en de petits investissements réalisés par un grand nombre d'investisseurs, généralement par le biais de réseaux sociaux sur Internet) ; *ii)* étoffer le marché des fusions et acquisitions impliquant des entreprises à risque et des investisseurs providentiels ; et *iii)* inciter les entrepreneurs à réinvestir, que leurs projets aient été couronnés de succès ou qu'ils aient échoué. La réussite de la Corée dans ce domaine dépend en partie de la capacité du Nouveau marché coréen (KONEX, *Korea New Exchange*) créé en 2013 à faciliter les introductions en bourse concernant des entreprises à risque et des jeunes entreprises. Le KOSDAQ avait été créé dans cet objectif en 1996, mais la protection rigoureuse des investisseurs a réduit le nombre de nouvelles entreprises cotées au KOSDAQ de 171 en 2001 à 21 seulement en 2012. Il est nécessaire de trouver un juste équilibre entre la protection des investisseurs sur le KONEX et l'objectif de facilitation des introductions en bourse. Dans la mesure où le capital-risque suit, plutôt qu'il ne précède, l'offre de perspectives attrayantes, la principale difficulté pourrait résider dans un manque de bonnes propositions d'investissement. Enfin, il est important de favoriser l'entrepreneuriat, objectif qui est analysé dans la stratégie sur les compétences que l'OCDE est en train de préparer pour la Corée (OECD, 2014b).

Dans le cadre du plan triennal pour l'innovation économique (annexe A.1), le gouvernement va instituer, d'ici à 2015, 17 « Centres pour l'innovation et l'économie créative » dans les grandes villes du pays. Ces centres ont vocation à devenir des plates-formes de coordination du développement régional en soutenant les créations d'entreprises par une offre de services d'éducation, de développement technologique et de financement. Ces centres pourraient jouer un rôle analogue au programme de pépinières d'entreprises lancé en Israël, au début des années 90, pour assurer le suivi attentif de projets à un stade précoce, permettant ainsi la réalisation de projets à risques qui autrement, n'auraient pas pu attirer de capitaux privés. Outre des financements privés et publics, le programme israélien propose des consultations économiques et commerciales et des infrastructures. Les projets retenus dans le programme sont réévalués au bout d'un an afin que les plus prometteurs continuent de bénéficier d'une aide.

Redynamiser le secteur des PME

L'écart de productivité entre les grandes entreprises et les PME (définies comme les entreprises comptant moins de 300 travailleurs, dans le secteur manufacturier) est important et se creuse ; la production par travailleur des PME a reculé de 33 % de la production par travailleur des grandes entreprises en 2000 à 28 % en 2011. Chaque année, environ un tiers des PME qui représentent 87 % de l'emploi se caractérisent par un taux de couverture des intérêts inférieur à 100 %, ce qui signifie que leurs bénéfices (avant intérêts et impôts) sont insuffisants pour couvrir leurs charges d'intérêts. Nombre de ces entreprises survivent néanmoins pendant des périodes prolongées, en partie grâce au soutien des pouvoirs publics et à la « régénération » des prêts qui leur ont été accordés par les établissements financiers concernés. Parmi les entreprises ayant eu un taux de couverture des intérêts inférieur à 100 % au cours de la période 2000-02, 63 % étaient encore en activité en 2010 avec un ratio toujours en deçà de 100 % (Bank of Korea, 2012b). Les résultats des petites entreprises sont particulièrement médiocres à cet égard, puisque plus d'un tiers d'entre elles avaient un taux de couverture des intérêts inférieur à 100 % ou une capacité d'autofinancement négative au cours des trois années précédentes (graphique 9).

Graphique 9. Les résultats des petites entreprises se sont dégradés en Corée
Proportion de petites et moyennes entreprises (PME) ayant un taux de couverture des intérêts inférieur à 100 % ou une capacité d'autofinancement négative¹



1. Au cours des trois années précédentes.

2. Entreprises ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 10 milliards KRW (9,6 millions USD).

Source : Banque de Corée (2012b).

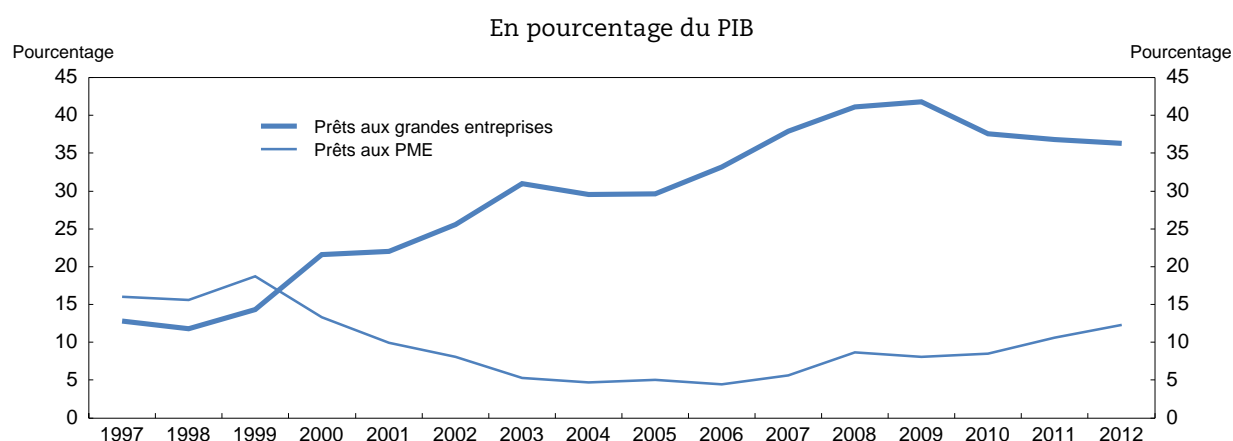
Améliorer les politiques à l'égard des PME et favoriser les financements de marché

Le soutien apporté par l'État aux petites entreprises, y compris les aides directes prenant la forme de prêts et de garanties de crédit, est généreux en Corée. Les garanties de crédit couvraient 12 % des prêts bancaires accordés aux PME en 2011, soit une proportion nettement supérieure à la moyenne de 5 % de la zone OCDE (OECD, 2013c). Ces aides publiques, conjuguées au désendettement des grandes entreprises à la suite de la crise de 1997, ont entraîné une forte augmentation des prêts bancaires aux PME, qui sont passés de 13 % à 36 % du PIB en 2012 (graphique 10). Les PME reçoivent les trois quarts des crédits octroyés au secteur des entreprises, soit une des proportions les plus élevées de la zone OCDE.

Il est nécessaire que les pouvoirs publics interviennent pour contribuer à remédier aux défaillances du marché qui limitent le financement des PME (OECD, 2013b), mais les aides généreuses qui leur sont apportées ont des effets secondaires négatifs :

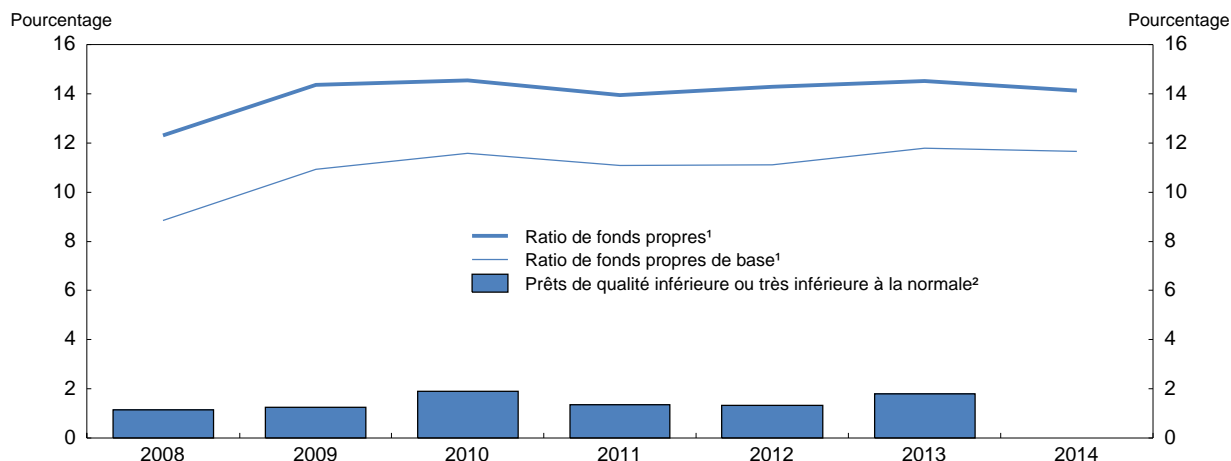
- Elles entravent le développement des marchés de capitaux en réduisant les incitations des établissements financiers à développer leurs compétences en matière d'évaluation des crédits et de gestion des risques, et les encourage en lieu et place à s'appuyer sur les garanties de crédit. En Corée, ces dernières couvrent généralement 85 % du montant des prêts, et jusqu'à 100 % dans certains cas. Les PME préfèrent également les prêts publics, qui sont plus faciles à obtenir et sont assortis de taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché.
- Ces aides publiques peuvent retarder la restructuration de certaines PME.
- Le fort endettement des PME accentue les risques dans le secteur financier. Bien que le niveau de capitalisation des banques soit élevé et que leur ratio de prêts de qualité inférieure ou très inférieure à la normale soient stables en dessous de 2 % (graphique 11), leurs bénéfices sont modestes.
- La générosité et la durée des aides publiques incitent les PME à conserver leur petite taille, ce qui les amène à renoncer aux gains d'efficacité et aux économies d'échelle qui résulteraient de leur expansion. Alors que la Corée comptait en 2002 plusieurs millions de PME, seules 696 d'entre elles étaient devenues des entreprises de taille intermédiaire (comptant 300 à 999 travailleurs) en 2012 (Statistics Korea, 2013).
- Ces aides publiques n'ont guère d'impact sur les résultats des entreprises. Selon les conclusions d'une étude dans laquelle étaient comparées les PME bénéficiant de ces aides et les autres au cours de la période 2003-09, le soutien apporté par l'État ne se traduisait pas par une augmentation des bénéfices ni du chiffre d'affaires (KDI *et al.*, 2011).

Graphique 10. Les prêts des banques commerciales aux petites et moyennes entreprises (PME) ont fortement augmenté



Source : OECD (2013c).

Graphique 11. Le secteur bancaire est bien capitalisé en Corée



1. En pourcentage du total des actifs pondérés des risques. Pour 2014, les valeurs se réfèrent au premier trimestre.
2. Inclus l'ensemble des crédits classés dans les catégories des créances de qualité inférieure à la normale, des créances douteuses et des créances irrécouvrables anticipées.

Source : Service de surveillance financière (FSS, Financial Supervisory Service).

En Corée, il serait préférable de recourir à d'autres instruments en vue de réaliser certains des objectifs des politiques à l'égard des PME, tels que le renforcement de la cohésion sociale et la promotion de nouveaux moteurs de croissance. Les aides aux PME devraient, pour leur part, être axées sur les défaillances du marché qui limitent leur financement par le secteur privé. En outre, il faudrait simplifier ces aides en réduisant fortement le nombre de programmes. En 2013, 14 ministères géraient 201 programmes, tandis que 16 administrations provinciales et 130 organismes liés aux PME administraient 1 101 autres programmes. Cela s'est traduit par des doubles emplois et des gaspillages, liés en partie au fait que les entreprises étaient autorisées à recevoir des aides multiples de la part des pouvoirs publics.

Les aides publiques devraient être concentrées sur les jeunes entreprises et les entreprises à risque, qui ont le plus de difficulté à obtenir des financements. Néanmoins, environ la moitié des garanties accordées par les deux principaux établissements publics bénéficiaient à des PME de plus de dix ans. L'instauration d'une règle stricte concernant la perte du statut de PME et des aides qui lui sont attachées empêcherait les entreprises d'en devenir dépendantes sur le long terme. Il faudrait faire en sorte que les programmes destinés aux PME reposent davantage sur les mécanismes du marché, en relevant les taux d'intérêt des prêts publics afin de les rapprocher de ceux du marché et en réduisant le taux de couverture des garanties, qui est relativement élevé en Corée. Enfin, il faudrait étoffer l'offre de prêts aux conditions du marché en développant l'infrastructure nécessaire et en encourageant les petits établissements financiers non bancaires à accroître leurs prêts aux petites entreprises.

La réforme du secteur des PME a été entravée par la crainte qu'elle ne réduise le rôle de filet de protection sociale qu'il joue en compensant la faiblesse des dépenses sociales publiques et l'âge précoce auquel les salariés quittent les entreprises. De fait, l'âge obligatoire de la retraite fixé par les entreprises est de 57 ans en moyenne, et de nombreux salariés sont contraints à partir avant même d'avoir atteint cet âge. Après avoir quitté leur emploi salarié, nombre de personnes créent de petites entreprises, en particulier dans les secteurs de services nécessitant des qualifications et un capital limités. Néanmoins, cet entrepreneuriat de nécessité se traduit par une faible productivité. Le renforcement du filet de protection sociale et le relèvement de l'âge de la retraite fixé par les entreprises devraient aller de pair avec une réforme du secteur des PME.

Utiliser davantage Internet

Outre le fait qu'il réduit les obstacles à l'entrepreneuriat, Internet facilite le développement et la gestion des entreprises. Les PME peuvent livrer concurrence plus efficacement aux grandes entreprises en exploitant Internet pour réduire leurs coûts fixes et en externalisant de nombreux aspects de leurs activités. Ainsi, l'informatique en nuage (*cloud computing*) permet aux entreprises d'obtenir des ressources informatiques sans avoir à procéder à des mises à jour coûteuses et chronophages de leur infrastructure. En outre, Internet peut réduire les coûts de transaction, qui tendent à être plus lourds pour les PME, et améliore la transparence des prix, renforçant du même coup la concurrence. En tant que pays en pointe dans le domaine des TIC, la Corée est bien placée pour mettre à profit Internet afin d'aider les petites entreprises à affronter la concurrence et à se développer. Néanmoins, pour que cette ressource puisse être pleinement mise à profit, il faut que le pays soit doté d'un cadre réglementaire approprié et que les entrepreneurs en particulier et la population en général soient dotés des compétences nécessaires en matière de TIC pour tirer parti des nouveaux services offerts sur Internet (OECD, 2014c).

L'inadéquation de l'offre et de la demande sur le marché du travail : veiller à ce que les PME disposent d'un capital humain adapté

La Corée est réputée pour le haut niveau de formation de sa population ; elle s'est classée au premier rang des pays de l'OCDE en culture mathématique et au deuxième rang en compréhension de l'écrit à l'issue des tests de 2012 réalisés dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) (OECD, 2013h), et près de trois quarts des diplômés de l'enseignement secondaire entrent dans le supérieur. Néanmoins, les diplômés tendent à se détourner des emplois proposés par les petites entreprises. Selon une enquête du gouvernement de 2011, 43 % des petites entreprises étaient confrontés à des problèmes de pénurie de main-d'œuvre et 40 % s'attendaient à faire face à de telles difficultés. Les entreprises pointaient l'absence ou le manque de demandeurs d'emploi qualifiés, les prétentions élevées des candidats, ainsi que la faiblesse des salaires et des prestations offerts par les PME. Pour réduire la pénurie de main-d'œuvre dont pâtissent les PME, il est nécessaire de surmonter le problème d'inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail. En 2011, la proportion des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur qui n'étaient « ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation » s'établissait à 24 %. Il est essentiel de réduire la survalorisation de l'enseignement supérieur en améliorant l'enseignement professionnel, et en étoffant les formations correspondant aux besoins des PME (voir le chapitre consacré à la poursuite du processus de convergence de la Corée vers les pays aux revenus les plus élevés dans l'*Étude économique de l'OCDE* de 2012 sur la Corée, ou Jones and Urasawa, 2012c). La création d'écoles *Meister* depuis 2008 contribue à moderniser l'enseignement professionnel dans le secondaire et facilite le passage à la vie active. Ces réformes ont aidé à faire baisser le taux de passage des diplômés du secondaire dans l'enseignement supérieur, de 84 % en 2008 à 71 % en 2010.

La concurrence des entreprises affiliées aux chaebols

La faiblesse des PME est parfois imputée au rôle essentiel joué par les groupes (NCCP, 2013). Après une période de concentration consécutive à la crise de 1997, le nombre d'entreprises affiliées aux *chaebols* a recommencé à augmenter, ces groupes étant en quête de nouvelles possibilités de croissance, de sorte qu'on leur a reproché d'empiéter sur des marchés traditionnellement dominés par les PME. Ces préoccupations ont conduit la Commission coréenne de la concurrence (KFTC) à mettre en œuvre de nouvelles mesures, notamment à interdire les nouvelles prises de participations circulaires entre les entreprises affiliées aux *chaebols*, et à durcir les règles applicables aux relations commerciales internes aux groupes. Compte tenu de la difficulté de faire appliquer ces dispositions, le gouvernement devrait également s'attacher à améliorer le gouvernement d'entreprise des *chaebols* afin de garantir que les actionnaires non contrôlants ne soient pas expropriés par les familles des fondateurs. En outre, les autorités ont renforcé la loi sur la sous-traitance pour empêcher les pratiques déloyales des grandes entreprises à l'égard de leurs fournisseurs. Environ la moitié des PME travaillent comme fournisseurs pour des entreprises affiliées à des *chaebols*. En principe, le jeu des forces du marché devrait favoriser une coopération « gagnant-gagnant » entre les PME et les *chaebols*, étant donné que la réussite des grandes entreprises dans le contexte de la concurrence mondiale dépend en partie de l'existence de relations mutuellement bénéfiques avec leurs fournisseurs.

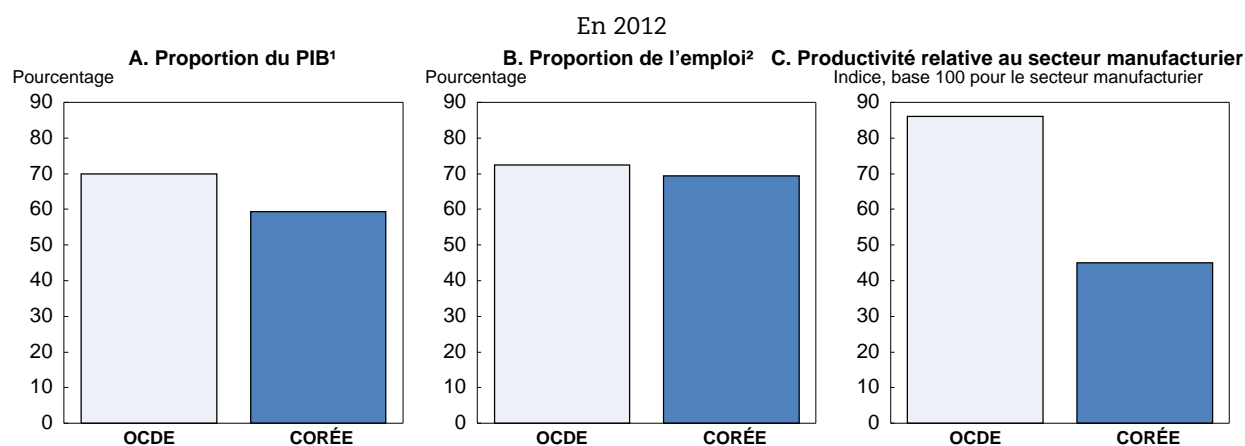
Dans un souci de croissance équilibrée entre grandes entreprises et PME, la Commission nationale pour les partenariats d'entreprises, une commission privée, a engagé en 2011 des négociations avec les entreprises sur les activités économiques devant être réservées aux PME. Il a été décidé de réserver une centaine de branches d'activité, telles que la restauration, la boulangerie et la réparation automobile, aux PME, pendant une période de trois à six ans. Néanmoins, barrer l'accès des grandes entreprises aux marchés importants, dont un bon nombre dans le secteur des services, et freiner leur expansion sur des marchés où elles opèrent déjà, réduit la productivité globale et le bien-être des consommateurs. Au lieu de réduire les perspectives qui leur sont offertes en Corée, le gouvernement devrait rendre le marché intérieur attractif pour toutes les entreprises, y compris pour les *chaebols* dont la part dans l'emploi national a reculé de 18 % en 1995 à 12 % en 2010, tandis que leurs activités à l'étranger se sont nettement développées. Étant donné que certaines PME seront dans l'incapacité de soutenir cette concurrence, il est essentiel d'étoffer encore le filet de protection sociale et de relever l'âge de départ en retraite, afin de réduire le nombre de PME faiblement productives, comme indiqué précédemment.

Axer l'innovation et les nouveaux acteurs sur de nouveaux domaines

Faire du secteur des services un deuxième moteur de croissance

Le développement tiré par le secteur manufacturier a détourné les capitaux, les compétences et d'autres ressources du secteur des services. En 2012, la productivité du secteur des services s'établissait à 45 % seulement de celle du secteur manufacturier, soit nettement en deçà la moyenne de l'OCDE qui était de 86 % (graphique 12). Alors que l'augmentation de la production du secteur manufacturier a reposé sur des gains de productivité, la croissance des services a été fondée sur l'augmentation de leurs effectifs (McKinsey, 2013). La faible productivité du secteur des services tient également à la part faible (9 % en 2011) et déclinante des activités de recherche-développement (R-D) des entreprises qui lui est attribuable, et qui est nettement inférieure à la moyenne de l'OCDE de 38 %. La faiblesse du secteur coréen des services limite sa contribution aux exportations, ainsi que les montrent les nouvelles données de l'OCDE sur échanges en valeur ajoutée (ÉVA) (graphique 13).

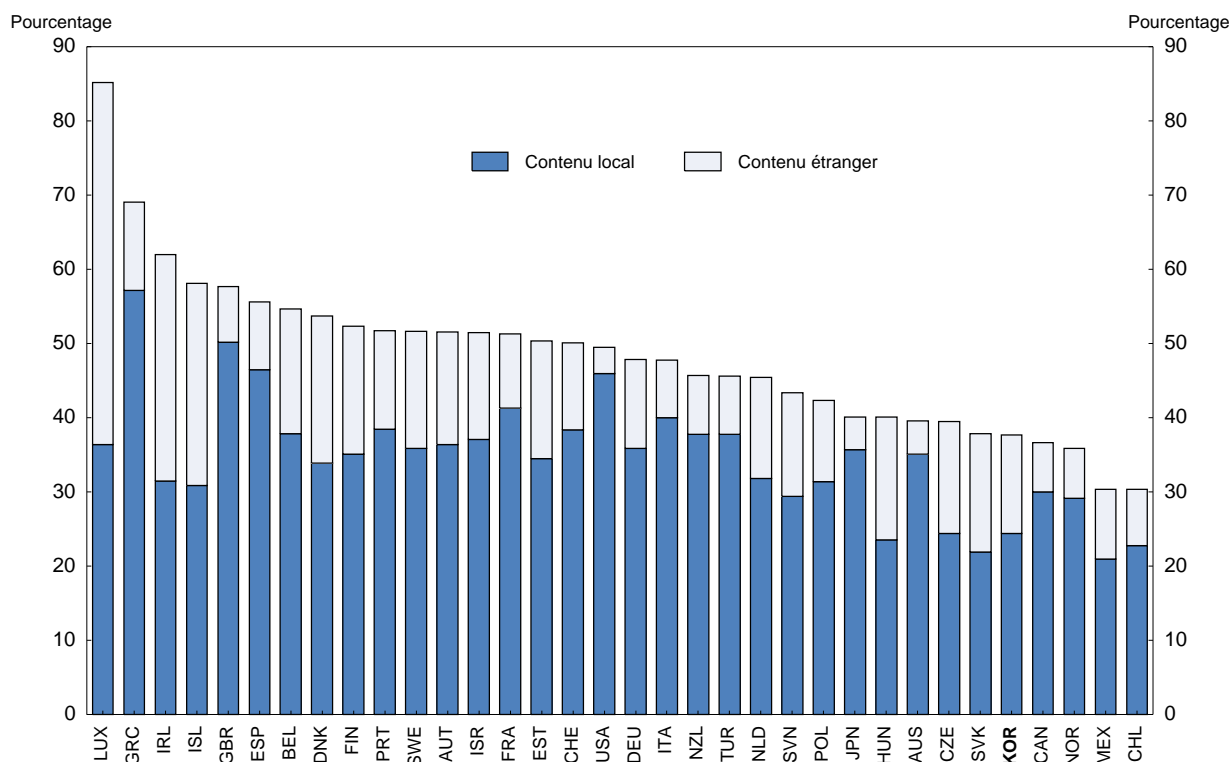
Graphique 12. La productivité du secteur des services est faible en Corée



1. Valeur ajoutée brute aux prix de base reçus par les producteurs.
2. Y compris les travailleurs indépendants.

Source : Base de données des comptes nationaux de l'OCDE et Base de données de l'OCDE sur la science, la technologie et l'industrie (STI).

Graphique 13. Part de la valeur ajoutée des services dans les exportations totales en 2009



Source : OCDE (2013e).

Pour converger vers les niveaux de revenus des pays les plus avancés, la Corée devra faire des services un deuxième moteur de croissance. La priorité essentielle est d'harmoniser les règles du jeu en supprimant les mesures qui favorisent le secteur manufacturier, telles que les taux d'imposition plus bas et les prix réduits de l'électricité dont il bénéficie. À cette fin, il serait bon de procéder à une quantification complète des différentes formes de soutien apporté au secteur manufacturier. En outre, un taux de change plus fort tendrait à favoriser le développement des services non exportables.

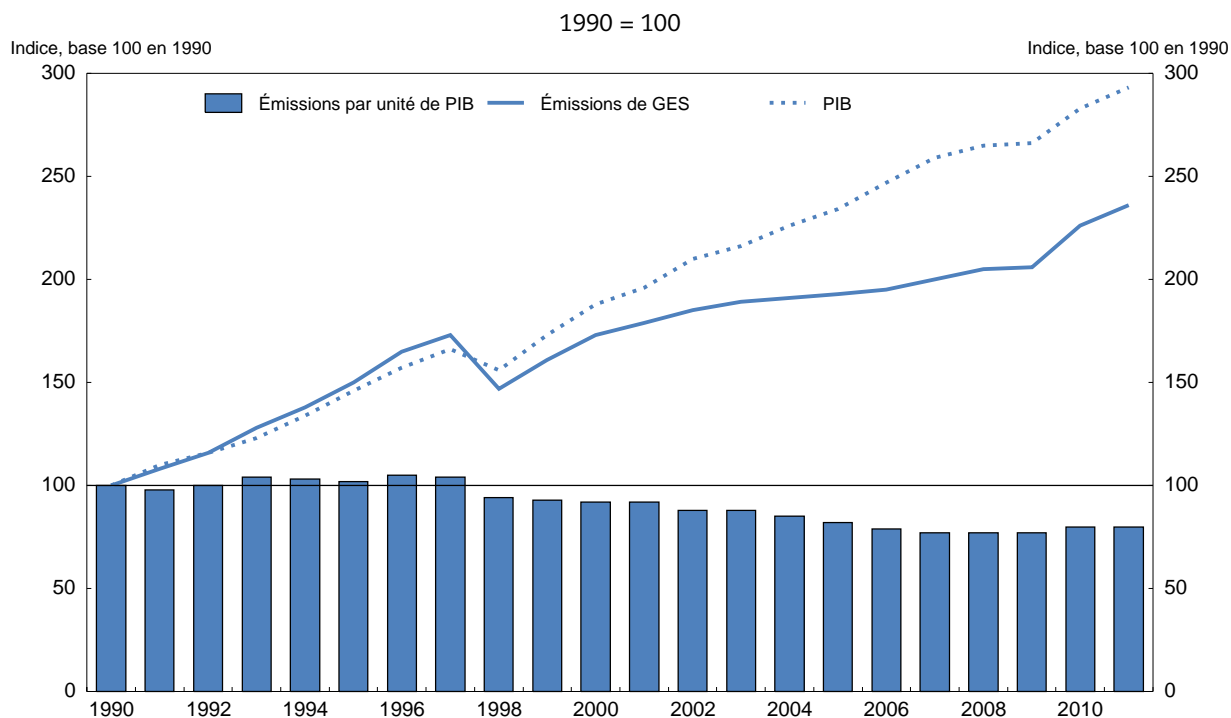
Les « Orientations stratégiques et mesures relatives au secteur des services de 2013 » visent à : *i)* mettre fin à la discrimination fiscale ; *ii)* améliorer le système d'aides financières du secteur public ; *iii)* améliorer l'image des services auprès de la population ; *iv)* renforcer le capital humain dans les services ; et *v)* soutenir les jeunes entreprises du secteur des services. Néanmoins, la plus importante des conditions-cadre nécessaires à une augmentation de la productivité dans les services est une concurrence plus intense. Comme l'avait fait observer le gouvernement il y a de cela cinq ans en lançant un plan en faveur du secteur des services, « des règles trop strictes entravent également l'investissement et la concurrence » dans les services (MOSF, 2009). On renforcerait la concurrence en supprimant les barrières à l'entrée, en accélérant la réforme de la réglementation et en réduisant les obstacles aux échanges et à l'investissement direct étranger (IDE). Enfin, les problèmes qui se posent dans les services sont liés à la faiblesse des PME (voir le chapitre consacré au renforcement de la productivité dans le secteur des services dans l'*Étude économique de l'OCDE* de 2008 sur la Corée, ou Jones, 2008a). Le gouvernement déploie également des efforts afin de développer certains services, notamment dans les domaines des soins de santé, des logiciels et du tourisme, en mettant en œuvre des réformes spécifiques à chaque domaine.

Croissance verte et objectifs environnementaux

La croissance verte peut jouer un rôle central dans la mise en place d'une économie créative, dans la mesure où les technologies et les emplois verts devraient constituer un secteur de croissance mondial au cours des décennies à venir. En 2008, le Président de la Corée a fait d'une « croissance verte et sobre en

carbone » le fil conducteur du développement national au cours des 50 années à venir, et lancé un plan quinquennal pour une croissance verte (couvrant la période 2009-13), dont le coût devait s'élever à 10 % du PIB de 2009. La Corée s'est fixé pour objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 30 % d'ici à 2020 par rapport à un scénario « au fil de l'eau », ce qui équivaut à une baisse de 4 % par rapport au niveau de 2005. Malgré l'ampleur des dépenses engagées au titre de la croissance verte, les émissions de GES ont augmenté de 18 % au cours de la période 2007-11, inversant le mouvement de baisse du ratio des émissions au PIB qui s'était amorcé en 1997 (graphique 14).

Graphique 14. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) augmentent en Corée



Source : Base de données de l'OCDE sur l'environnement et Base de données analytique de l'OCDE.

La priorité essentielle pour favoriser une croissance verte et réduire les émissions de GES est de mettre à exécution le projet de mise en place d'un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (SEQ) en 2015. Le coût de réalisation de l'objectif prévu pour 2020 au moyen d'un SEQ serait limité à 40 % seulement du coût de réalisation de ce même objectif par le biais d'une réglementation directe (Lee, 2009). La proportion de permis qui sera mise aux enchères, fixée à 3 % sur la période 2018-20, sera portée à plus de 10 % dans les années 2020, dans la mesure où l'attribution de permis en fonction des émissions passées se traduit par des gains providentiels pour les entreprises en place, ce qui risque de déboucher sur une forme de concurrence déloyale pour les nouveaux entrants. Des entreprises représentant deux tiers des émissions nationales seront couvertes par le SEQ d'ici à 2015. Il serait préférable d'élargir le SEQ, dans la mesure où cela garantirait une tarification uniforme des émissions ou, à défaut, d'aligner la taxation du carbone sur le SEQ. Il est également essentiel de relever les prix de l'électricité, qui sont relativement bas comparés à ceux observés dans d'autres pays de l'OCDE, à un niveau correspondant au moins aux coûts de production, ce qui ferait diminuer la consommation d'énergie et les émissions de GES. De fait, en 2009, la consommation d'électricité par unité de PIB en Corée était 1.7 fois supérieure à la moyenne de l'OCDE. Un train de réformes, visant à promouvoir la concurrence dans le secteur de l'électricité, serait une bonne chose et favoriserait la croissance verte (OECD, 2012a).

Le plan quinquennal pour une croissance verte couvrant la période 2014-18 qui est en cours de préparation devrait reposer sur une analyse approfondie du plan 2009-13. Enfin, les 27 grandes technologies vertes que le gouvernement avait sélectionnées en 2009 pour orienter les décisions

d'investissement font actuellement l'objet d'un réexamen à la lumière de résultats mitigés, ce qui illustre les difficultés d'un tel ciblage pour orienter l'investissement privé (voir le chapitre consacré à la croissance verte dans l'*Étude économique de l'OCDE* de 2012 sur la Corée, ou Jones and Yoo, 2012). Au-delà des retombées économiques positives qu'elle pourrait avoir, une croissance verte améliorerait la qualité de vie des Coréens en inversant la tendance à la dégradation de l'environnement qui a accompagné une industrialisation rapide. De fait, la région de la capitale coréenne figure parmi celles de la zone OCDE où la qualité de l'air est la plus dégradée, et le coût pour la santé humaine de la pollution atmosphérique causée par les fines particules a été estimé à 1 % du PIB en 2012 (Im et al., 2012).

Encadré 2. Principales recommandations destinées à promouvoir une économie créative

Attirer de nouveaux acteurs dans le domaine de l'innovation

- Réduire progressivement et simplifier les aides publiques destinées aux petites et moyennes entreprises (PME), tout en les recentrant sur les entreprises qui se trouvent à un stade précoce de leur développement, et mettre en place un système gradué afin d'empêcher que des entreprises ne reçoivent des aides publiques sur le long terme. Les obstacles à l'entrée auxquels se heurtent les entreprises affiliées aux *chaebols* doivent être supprimés progressivement.
- Faire en sorte que le Nouveau marché coréen (KONEX, *Korea New Exchange*) créé récemment devienne une source de financement importante pour les jeunes entreprises, en garantissant un niveau adéquat de protection aux investisseurs.
- Améliorer l'enseignement et la formation professionnels afin de satisfaire les besoins des PME, et faciliter l'utilisation d'Internet pour favoriser leur croissance.

Améliorer le cadre de l'innovation

- Améliorer le cadre de l'innovation en étoffant le rôle des universités, en modernisant les instituts publics de recherche et en renforçant les liens de collaboration internationale. Accroître le rendement de l'investissement dans l'innovation en assouplissant la réglementation des marchés de produits, et en facilitant du même coup le redéploiement des ressources.

Axer l'innovation et ses nouveaux acteurs sur de nouveaux secteurs

- Pour développer le secteur des services, harmoniser les règles du jeu avec le secteur manufacturier et renforcer la concurrence en supprimant les barrières à l'entrée, en accélérant la réforme de la réglementation et en réduisant les obstacles aux échanges et à l'investissement direct étranger (IDE).
- Mettre en place un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (SEQ) comme prévu en 2015, aligner la taxation du carbone dans les secteurs non couverts par le SEQ sur ce dernier et relever encore les prix de l'électricité jusqu'à couvrir au moins les coûts de production.

Promouvoir la cohésion sociale et le bien-être

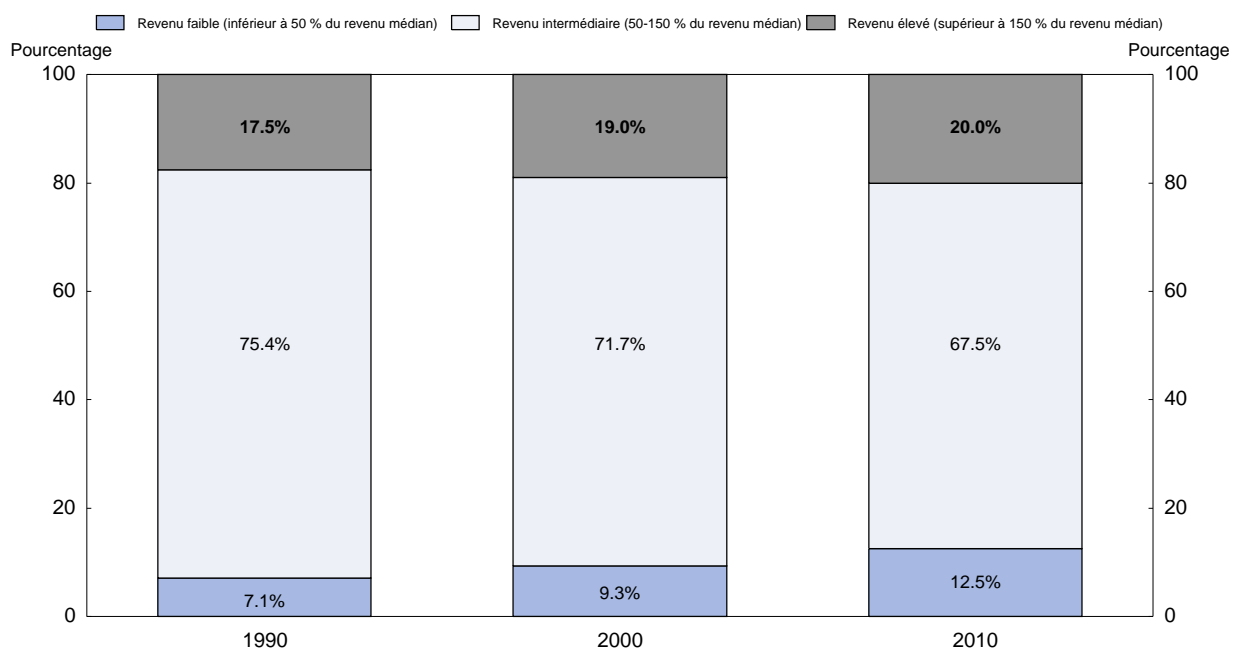
Depuis la crise de 1997, la Corée est confrontée à une nette hausse des inégalités de revenu et de la pauvreté relative. En 2009, le rapport entre le quintile de revenu supérieur et le quintile inférieur atteignait 5.7, soit le 10^e rang des pays de l'OCDE classés par ordre décroissant, tandis que le taux de pauvreté relative s'établissait à 15 %. Sous l'effet du creusement des inégalités, la classe moyenne ne représentait plus que 67.5 % de la population en 2010, contre 75.4 % en 1990 (graphique 15). Les orientations politiques évoquées plus haut pour favoriser une économie dynamique devraient aider à réduire les inégalités de revenu et la pauvreté en faisant des PME le moteur de la croissance et en augmentant la productivité et les salaires dans les services afin de réduire l'écart avec le secteur manufacturier. Outre la réduction des inégalités de revenu et de la pauvreté, la cohésion sociale nécessite de lutter contre l'exclusion et la marginalisation en stimulant l'emploi, en réformant

l'éducation et en résolvant le problème de l'endettement des ménages et de leur taux de défaillance. La présente partie porte sur les domaines d'action suivants :

- Rompre avec le dualisme du marché du travail, ce qui aiderait aussi à stimuler la croissance en diminuant la rotation de la main-d'œuvre et en encourageant la formation en entreprise ;
- Atteindre l'objectif d'un taux d'emploi de 70 % fixé par les pouvoirs publics, notamment en favorisant l'emploi des femmes ;
- Renforcer le système de protection sociale ;
- Réformer le système éducatif pour promouvoir la cohésion sociale ;
- Réduire le taux de pauvreté élevé des personnes âgées ;
- Réduire le niveau élevé d'endettement des ménages et leur taux de défaillance, ce qui permettrait d'éliminer un facteur majeur contraire à l'accroissement de la production.

Graphique 15. Le creusement des inégalités de revenu a restreint la classe moyenne

La classe moyenne est définie comme celle dont le revenu est compris entre 50 % et 150 % du revenu médian national



Source : Korea Institute of Health and Social Affairs.

Politiques de lutte contre les inégalités et de promotion de la stabilité sociale

Politiques du marché du travail

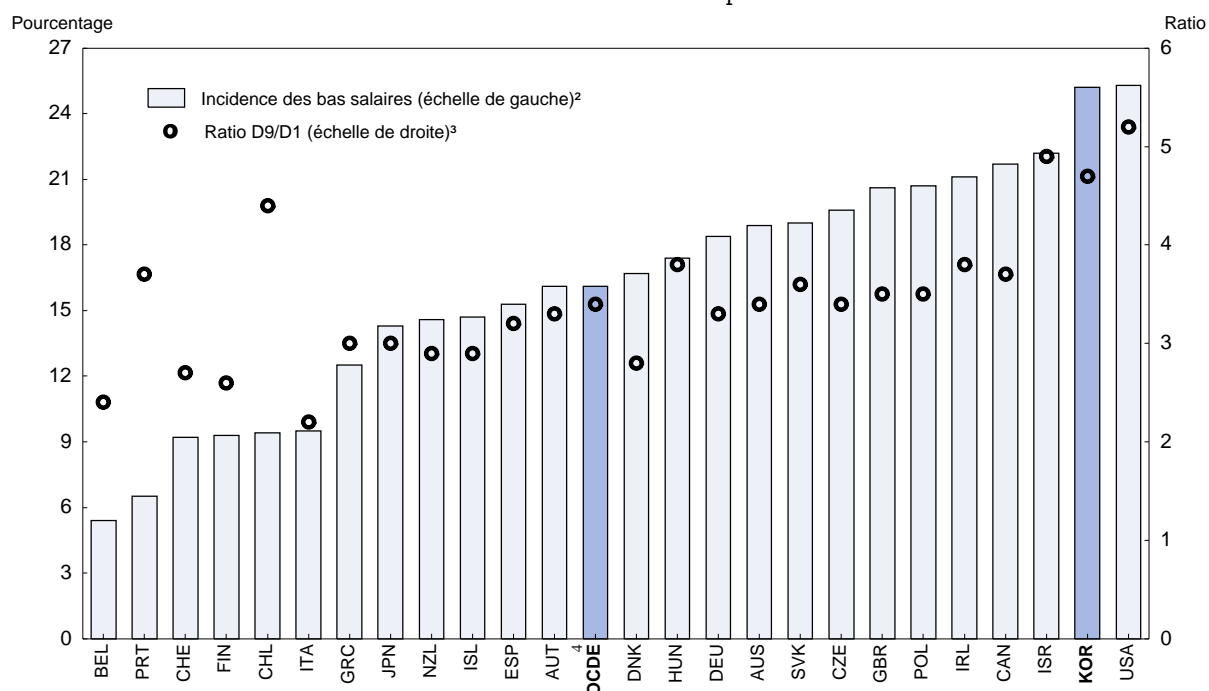
La priorité n°1 consiste à remédier au dualisme du marché du travail, puisque ce dernier est profondément segmenté entre travailleurs réguliers et travailleurs non réguliers. Par ailleurs, le gouvernement s'est fixé comme objectif prioritaire de relever le taux d'emploi de 64 % à 70 % de la population d'âge actif d'ici 2017.

Réformes visant à rompre avec le dualisme du marché du travail

En 2012, les travailleurs non réguliers représentaient un tiers des actifs occupés. Les entreprises embauchent des travailleurs non réguliers dans un souci de flexibilité de l'emploi, les travailleurs réguliers bénéficiant d'une protection de l'emploi relativement élevée grâce aux politiques publiques, aux pratiques en vigueur dans les entreprises, aux traditions sociales et à la représentation syndicale (Koh *et al.*, 2010). En Corée, la proportion de travailleurs temporaires (24 %), majoritaires parmi les travailleurs non réguliers, était deux fois plus élevée que la moyenne de l'OCDE en 2012. Même si les travailleurs réguliers et non réguliers ont des qualifications comparables (OECD, 2013j), on constate un écart de salaire important entre eux (Jones and Urasawa, 2012a). Ainsi en 2012, près d'un quart des travailleurs à temps plein gagnaient moins des deux tiers du salaire médian, soit la deuxième proportion la plus élevée de la zone OCDE, tandis que la Corée se classait au troisième rang des pays de l'OCDE en termes de dispersion globale des salaires (graphique 16). Le dualisme du marché du travail a d'autres effets négatifs pour les travailleurs non réguliers : *i)* couverture sociale plus limitée ; *ii)* précarité de l'emploi et taux de rotation des effectifs le plus élevé de la zone OCDE ; et *iii)* accès restreint à la formation. La faible mobilité entre emploi régulier et emploi non régulier (OECD, 2013i) exacerbe les effets négatifs du dualisme du marché du travail sur la cohésion sociale.

Graphique 16. La Corée se distingue par une forte dispersion des salaires et une proportion élevée de travailleurs à bas salaire

2012 ou dernière année disponible¹



1. N'inclut que les pays pour lesquels les deux indicateurs sont disponibles.
2. Proportion de travailleurs à temps plein gagnant moins de deux tiers du salaire médian, primes comprises.
3. Rapport de la valeur supérieure du 9ème décile à celle du premier décile pour les travailleurs à temps plein.
4. Moyenne non pondérée des pays présentés ci-dessus.

Source : Base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus.

Pour rompre avec ce dualisme, les pouvoirs publics s'efforcent de restreindre le recours aux travailleurs non réguliers, notamment en limitant à deux ans la durée de leur contrat de travail. Toutefois, selon une enquête publique sur les travailleurs employés dans le cadre d'un contrat à durée déterminée depuis plus de 18 mois et dont leur contrat arrive à expiration, la moitié environ (66 % dans les grandes entreprises) ont vu leur contrat non renouvelé en 2013. Par conséquent, le nombre de

travailleurs non réguliers reste élevé et le taux de rotation des emplois augmente alors que par le passé, de nombreux travailleurs en contrat à durée déterminée voyaient leurs contrats renouvelés. Plutôt que de restreindre le recours aux travailleurs non réguliers, il faudrait établir une stratégie globale pour réduire les incitations qui conduisent les entreprises à embaucher des travailleurs non réguliers, notamment en assouplissant la législation sur la protection de l'emploi des travailleurs réguliers, tout en étoffant l'offre de programmes de formation et en renforçant la couverture sociale pour les travailleurs non réguliers (voir le chapitre consacré à la cohésion sociale dans l'édition 2012 de *l'Étude économique de l'OCDE* sur la Corée, ou Jones and Urasawa, 2012b).

Exécuter le plan d'action visant à relever le taux d'emploi à 70 %

Le taux d'emploi de la Corée s'est stabilisé à un niveau proche de la moyenne de l'OCDE. Pour atteindre l'objectif fixé à 70 %, le plan d'action appelle à la mise en œuvre d'une économie créative facilitant la création d'entreprises, avec un effet dopant sur l'emploi. Par ailleurs, ce plan prévoit une augmentation de l'emploi à temps partiel, tout en préconisant une plus grande flexibilité de l'organisation du temps de travail et une réduction de la durée du travail, qui reste supérieure de plus d'un cinquième à la moyenne de l'OCDE, qui s'élève à 1 769 heures par an. Une réduction du temps de travail contribuerait à améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée (graphique 2) et aurait un effet bénéfique sur le taux de fécondité, le plus bas de la zone OCDE (Yamaguchi and Youm, 2012). Pour augmenter le taux d'emploi, il faudra d'une part réduire les déséquilibres entre l'offre et la demande sur le marché du travail, qui pèsent sur l'emploi des jeunes (voir ci-dessus), et d'autre part donner aux travailleurs âgés la possibilité de travailler plus longtemps (tableau 4).

Tableau 4. Objectifs de taux d'emploi définis par le plan d'action
En pourcentage de la population d'âge actif

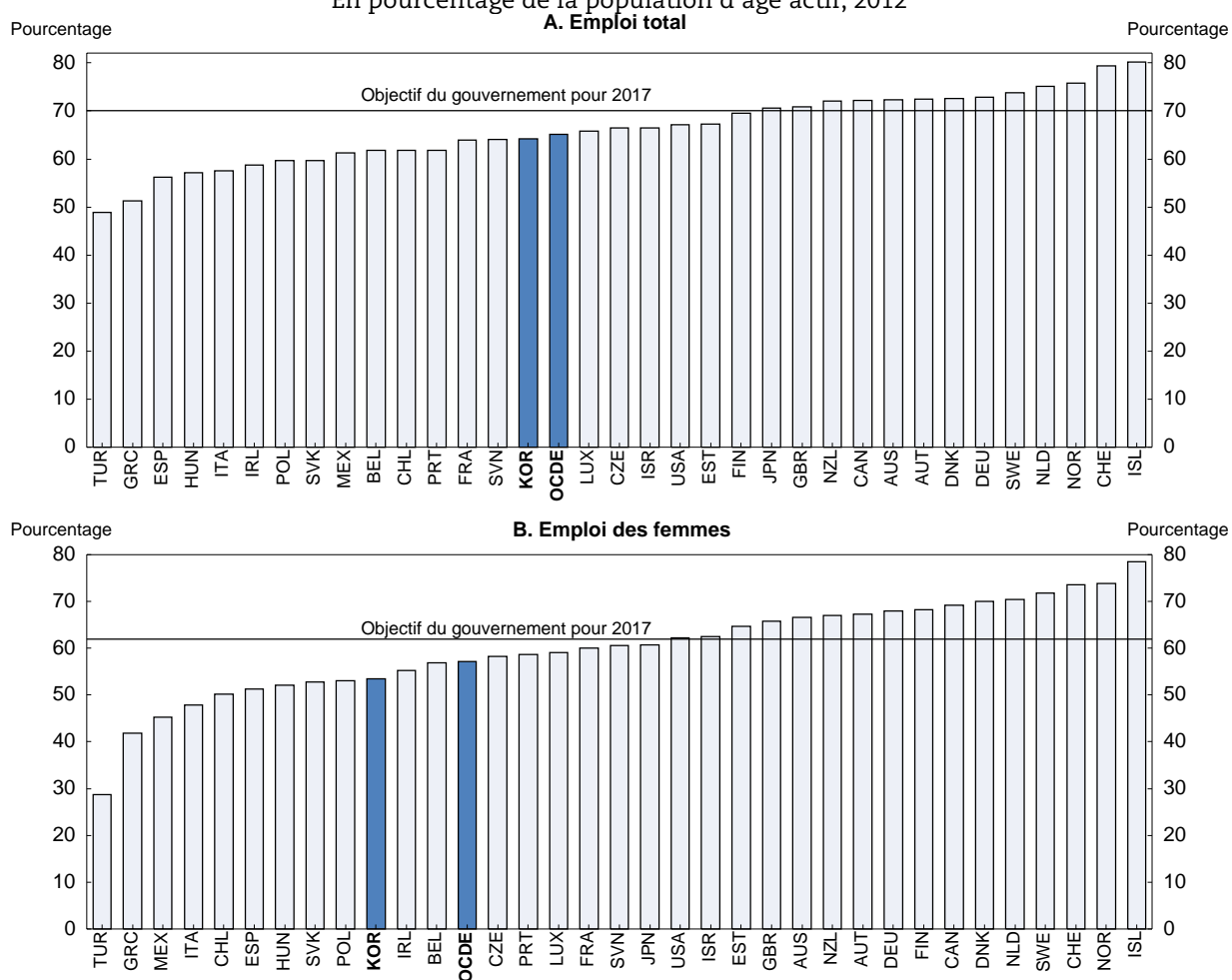
| | 2012 | 2017 |
|------------------------------------|------|------|
| Total | 64.2 | 70.0 |
| Femmes | 53.5 | 61.9 |
| Hommes | 74.9 | 78.1 |
| Jeunes (15 à 29 ans) | 40.4 | 47.7 |
| Adultes (30 à 54 ans) | 75.6 | 81.0 |
| Personnes plus âgées (55 à 64 ans) | 63.1 | 67.9 |

Source : Gouvernement de la Corée.

Surtout, pour atteindre l'objectif de 70 %, il faudra éliminer les obstacles auxquels se heurtent les femmes pour travailler ou créer leur entreprise, ce qui est indispensable pour atténuer l'impact du vieillissement rapide de la population et pour améliorer l'égalité hommes-femmes. En 2012, le taux d'emploi des femmes s'élevait à 53.5 %, soit le 10^e taux le plus bas de la zone OCDE (graphique 17). Compte tenu de leur niveau d'études élevé (en 2011, 64 % des femmes de 25 à 34 ans avaient suivi des études supérieures, soit la deuxième proportion la plus élevée de l'OCDE), le faible taux d'activité des femmes laisse à penser que la Corée ne tire pas pleinement profit de son capital humain. Ce faible taux d'activité s'explique en partie par le nombre relativement limité d'emplois à temps partiel : en 2011, 19 % des Coréennes travaillaient à temps partiel, contre une moyenne de 26 % dans la zone OCDE. En Corée, le travail à temps partiel est inclus dans l'emploi non régulier, ce qui est synonyme de salaire horaire plus bas : il est donc moins attractif, surtout aux yeux des femmes ayant un niveau d'études élevé. Le plan d'action a pour objectif d'augmenter le nombre d'emplois à temps partiel de 1.5 million en 2012 à 2.4 millions en 2017. Il est capital de créer des emplois à temps partiel de qualité, afin qu'ils soient traités comme des emplois réguliers.

Graphique 17. Le taux d'emploi de la Corée est inférieur à celui des pays les plus avancés

En pourcentage de la population d'âge actif, 2012



Source : Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2013.

Le faible taux d'emploi des femmes tient au fait qu'une majorité d'entre elles se retirent du marché du travail lorsqu'elles se marient ou qu'elles ont des enfants, même si la plupart recommencent à travailler par la suite. Il leur est en effet difficile de concilier un emploi et leurs obligations familiales. En moyenne dans les pays de l'OCDE, les femmes consacrent deux heures de plus par jour que les hommes aux tâches ménagères non rémunérées, contre trois en Corée. Une plus grande parité en matière de travail non rémunéré contribuerait à atteindre l'objectif d'un taux d'emploi des femmes de 61.9 % fixé le gouvernement pour 2017 (tableau 4). L'écart de salaire entre hommes et femmes pèse aussi sur l'emploi des femmes. En 2011, les femmes salariées ne gagnaient que 64 % du salaire de leurs homologues masculins, soit l'écart le plus important de toute la zone OCDE, ce qui tient à la forte proportion de femmes qui occupent des emplois non réguliers et à leur présence réduite aux postes d'encadrement et de direction. Il est impératif d'offrir aux femmes de meilleures possibilités d'emploi, notamment en remédiant au dualisme du marché du travail et en accordant une plus large place aux performances, plutôt qu'à l'ancienneté, dans la fixation des salaires. Pour résumer, des réformes s'imposent pour offrir aux femmes le temps de travail, les salaires et les perspectives d'évolution qui les inciteront à travailler.

Enfin, il est crucial d'améliorer l'éducation et l'accueil des jeunes enfants (EAJE). La Corée est confrontée à trois problèmes étroitement liés les uns aux autres : qualité insuffisante des services de garde, manque de places dans les centres publics de qualité et coûts des services d'EAJE. Diverses mesures contribueraient à améliorer la qualité : *i)* augmenter la proportion d'enfants inscrits en maternelle dans des établissements privés en étendant les aides aux droits d'inscription, et renforcer les capacités des maternelles publiques ; *ii)* améliorer la qualité des centres de garde privés grâce à une procédure d'agrément renforcée et rendue obligatoire, et au relèvement des qualifications requises pour les éducateurs ; *iii)* assouplir les plafonds imposés sur les droits d'inscription dans les services de garde privés pour améliorer leur qualité, tout en ajustant le niveau des subventions pour éviter d'alourdir la charge financière des parents à faible revenu ; *iv)* mettre en place le programme commun aux centres de garde et aux maternelles ; et *v)* fusionner progressivement les centres de garde et les maternelles afin d'améliorer la qualité tout en réalisant des économies.

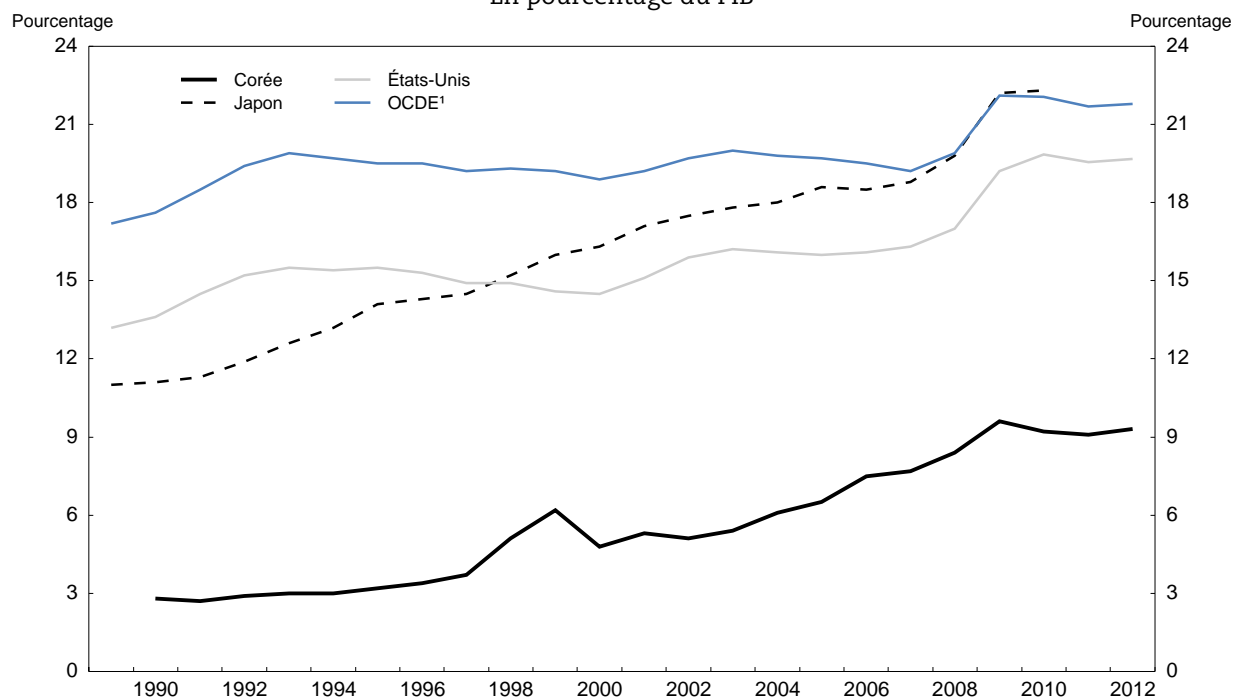
Renforcer l'impact des programmes de protection sociale

Les effets redistributifs du système d'impôts et de prélèvements de la Corée figurent parmi les plus limités de la zone OCDE, en raison du faible niveau des dépenses sociales publiques, qui s'élevaient à 9,3 % du PIB en 2012 (graphique 18), et de mesures mal ciblées, même si des améliorations ont été notées dans ce domaine au cours des dix dernières années. Pour lutter contre la pauvreté, il convient de s'attaquer aux trois piliers du système de protection sociale, à savoir le Programme de garantie du minimum de subsistance, l'assurance-chômage et le crédit d'impôt au titre des revenus d'activité. Le Programme de garantie du minimum de subsistance offre des prestations en espèces et en nature, dans le domaine de la santé ou de l'éducation par exemple, aux personnes qui remplissent les conditions requises et qui se trouvent en situation de pauvreté absolue (c'est-à-dire, d'après la définition coréenne, dont le revenu est inférieur au coût minimum de la vie défini par le gouvernement). Le coût minimum de la vie est de 40 % du revenu médian national. Néanmoins, l'aide apportée par ce programme est limitée par des conditions d'admissibilité strictes en termes de patrimoine et par la règle de « l'obligation de soutien familial », qui exclut les personnes qui peuvent être aidées par leur famille. À l'heure actuelle, 1,4 million de personnes perçoivent ces prestations (soit 3 % de la population), ce qui est largement inférieur à la proportion de la population en situation de pauvreté absolue, qui atteint 7-8 % (OCDE, 2013i). Le nombre de bénéficiaires du programme devrait atteindre 1,8 million après l'assouplissement des conditions d'admissibilité et le relèvement prévu, de 40 % à une fourchette de 40-50 % du revenu médian national, du seuil ouvrant droit aux prestations en nature. Un assouplissement supplémentaire des conditions d'admissibilité passerait par l'ouverture du programme à une plus forte proportion de la population en situation de pauvreté absolue.

Le crédit d'impôt au titre des revenus d'activité, entré en vigueur en 2008, couvre 4 % des ménages et le total des versements effectués dans le cadre de ce programme représente 0,2 % des dépenses publiques. S'il a été étendu récemment aux personnes célibataires et à certains travailleurs indépendants, les effets de ce crédit d'impôt sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté sont limités en raison du faible niveau des versements et de son caractère très sélectif par rapport aux régimes comparables dans d'autres pays de l'OCDE (OCDE, 2013i). Il faudrait donc, pour qu'il soit plus efficace, étendre le crédit d'impôt au titre des revenus du travail à un plus grand nombre de ménages à faible revenu, y compris de travailleurs indépendants, et renforcer sa générosité.

La Corée doit néanmoins faire preuve de prudence à l'égard des dépenses sociales, étant donné que les tendances démographiques entraîneront une hausse de la pression sur les dépenses, comme mentionné ci-dessus. Pour financer la hausse des dépenses sociales, il faudra réformer la fiscalité pour soutenir la croissance. L'assiette de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, qui ne couvre que la moitié des revenus du travail, devrait ainsi être élargie, tandis que le rôle des impôts indirects – notamment de la TVA et des écotaxes – devrait être renforcé (voir le chapitre sur la fiscalité de *l'Étude économique de l'OCDE* sur la Corée de 2008 ; ou Jones, 2008b).

Graphique 18. En Corée, les dépenses sociales publiques sont relativement faibles
En pourcentage du PIB



1. Moyenne non pondérée. Données disponibles pour 34 pays de l'OCDE depuis 2000. Les données antérieures à 2000 ont fait l'objet d'une interpolation rétrospective pour obtenir une moyenne couvrant 23 pays de l'OCDE.

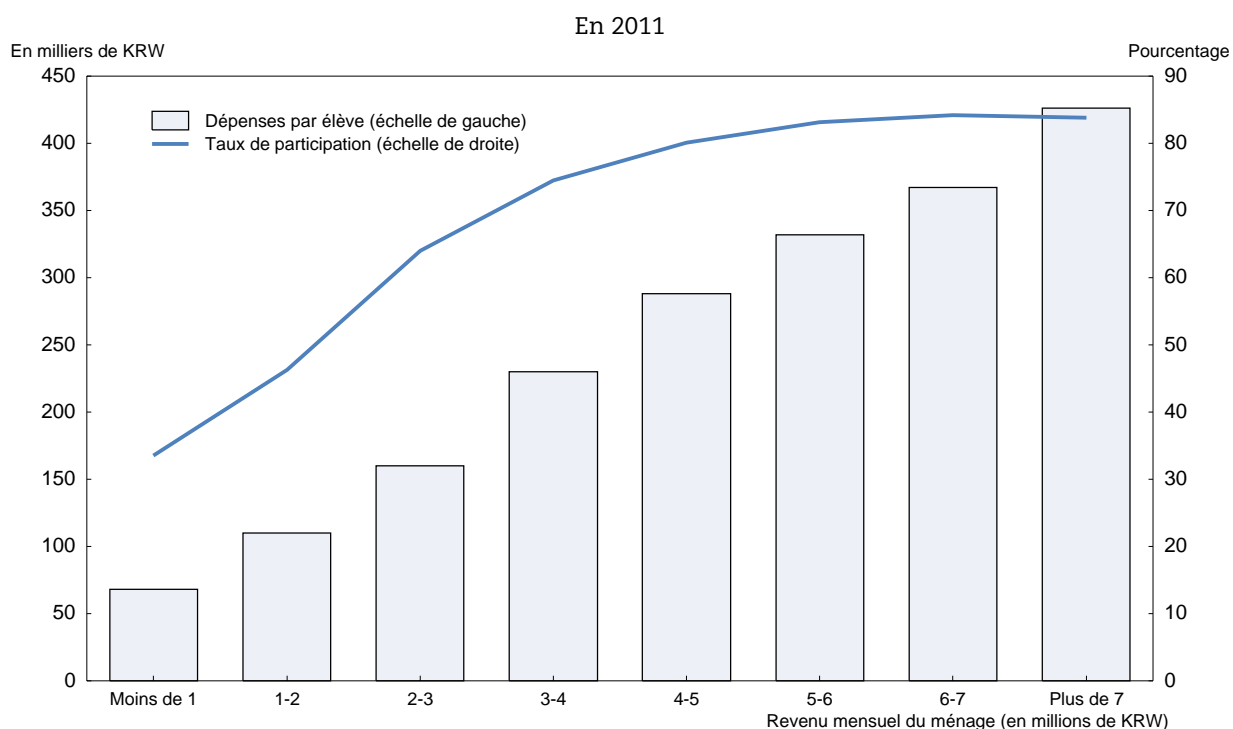
Source : Base de données de l'OCDE sur les dépenses sociales.

Réformer l'éducation pour fortifier la cohésion sociale

En Corée, les dépenses privées consacrées à l'éducation représentent 38 % des dépenses totales, ce qui traduit en grande partie l'importance des dépenses consacrées aux facultés et universités privées. Ce taux représente le double de la moyenne de l'OCDE, de 20 %, même sans tenir compte des larges dépenses relatives aux cours de soutien extrascolaires, notamment dans les *hagwons*. Dans ces conditions, il existe une forte corrélation entre le milieu socioéconomique dont sont issus les élèves et la qualité de l'établissement d'enseignement supérieur qu'ils fréquentent. En effet, la proportion d'élèves qui suivent des cours de soutien après l'école est la deuxième plus élevée des pays de l'OCDE (OECD, 2013h). Le recours aux cours de soutien privés et les dépenses qui y sont consacrées sont étroitement liés au revenu du ménage (graphique 19). Le recours massif aux cours de soutien privés compromet l'égalité des chances dans l'accès aux universités les mieux classées, ce qui a des effets extrêmement importants sur les perspectives d'emploi et les revenus futurs. Le poids des cours de soutien privés, dont les effets en termes de pauvreté et de revenus perdurent sur plusieurs générations, devrait être réduit au moyen des mesures suivantes :

- Réduire l'importance de l'examen d'entrée à l'université sous forme de questions à choix multiples au profit du dossier scolaire, qui accorde plus de poids à d'autres critères.
- Améliorer la qualité et la diversité des établissements, de sorte que les élèves puissent atteindre un niveau suffisamment élevé sans avoir recours aux cours de soutien privés.
- Étendre l'accès au soutien extrascolaire public en développant les systèmes d'enseignement par Internet et par la télévision, ainsi qu'en étoffant l'offre de cours proposés par les établissements scolaires après la classe.
- Renforcer l'enseignement professionnel pour réduire le poids trop important de l'enseignement supérieur (voir ci-dessus).

Graphique 19. Forte corrélation entre le revenu des ménages, le recours aux cours de soutien privés et les dépenses qui y sont consacrées



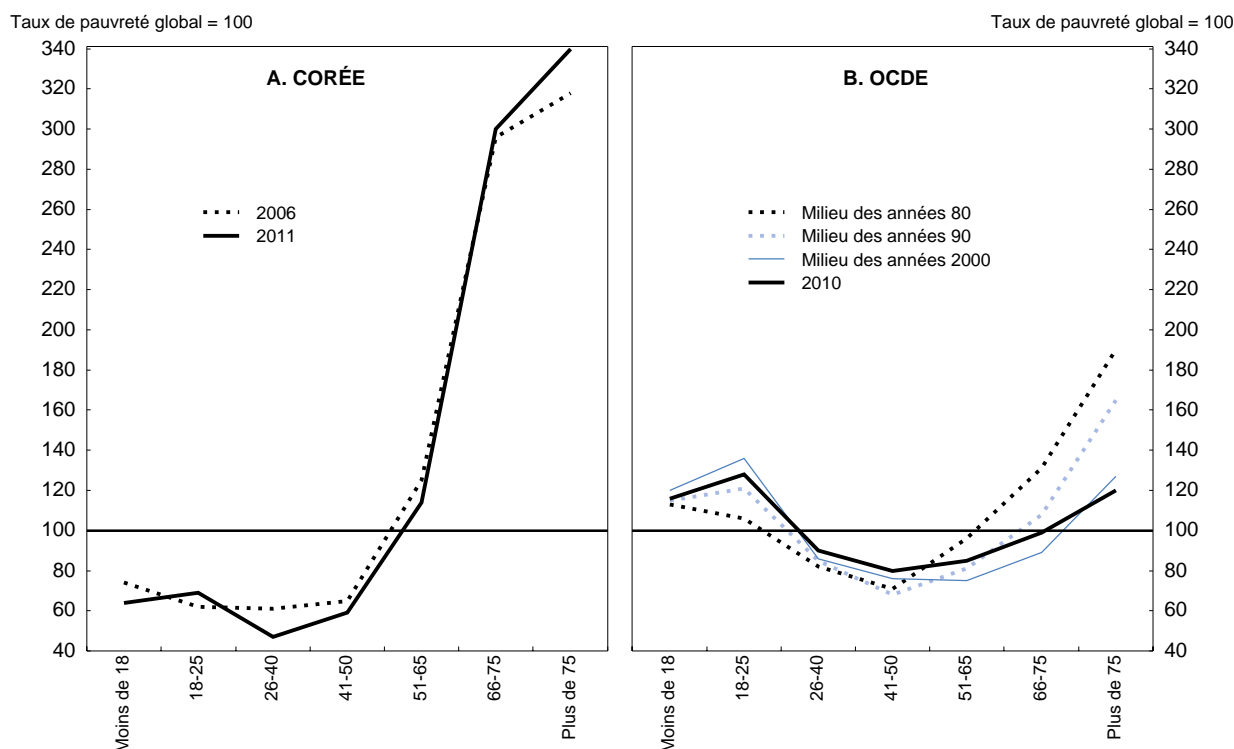
Source : OCDE (2014b).

Réduire le taux élevé de pauvreté chez les personnes âgées

Le taux de pauvreté des personnes âgées en Corée est le plus élevé de la zone OCDE

En 2011, 49 % de la population de 65 ans et plus était en situation de pauvreté relative, ce qui est près de 4 fois plus élevé que la moyenne de 13 % constatée à l'échelle de l'OCDE. Le taux de pauvreté des personnes âgées était trois fois supérieur au taux de 15 % observé à l'échelle de l'ensemble de la population, alors que dans la zone OCDE, il est quasiment équivalent (graphique 20). S'il n'existe pas de chiffres officiels sur la proportion de personnes âgées vivant dans la pauvreté absolue en Corée, les données du régime national de retraite (National Pension Service, NPS) donnent à penser qu'elle pourrait avoisiner 26 % (1.5 million de personnes) (MHW, 2013). Pensant que leurs enfants subviendraient à leurs besoins, nombre de personnes âgées n'ont pas pris de dispositions financières particulières. Cependant, le nombre de personnes âgées vivant seules a été multiplié par 2.5 depuis 2000 et correspond aujourd'hui à un quart de la population âgée totale. La progression de la pauvreté s'est traduite par une augmentation des suicides chez les plus de 65 ans, de 34 (pour 100 000 personnes) en 2000 à 72 en 2010, ce qui est largement supérieur à la moyenne de l'OCDE, qui est de 22 (graphique 21). Selon une enquête réalisée par les pouvoirs publics, les difficultés financières se classent en première position des motifs de suicide chez les personnes âgées (Statistics Korea, 2010).

Graphique 20. Taux de pauvreté relative par classe d'âge¹



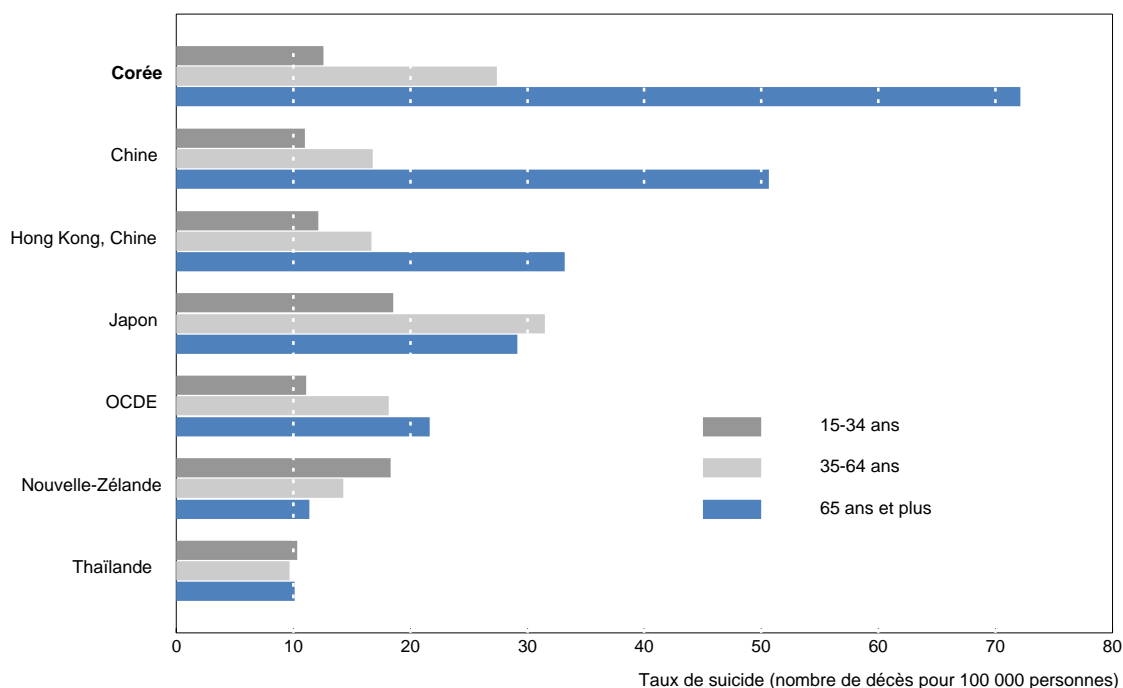
1. Le graphique indique le taux de pauvreté de chaque classe d'âge au moyen d'un indice, le taux pour l'ensemble de la population étant fixé à 100. Le seuil de pauvreté est fixé à 50 % du revenu médian de l'ensemble de la population. La moyenne de l'OCDE comprend 20 pays membres.

Source : Base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus et la pauvreté.

Le taux de pauvreté élevé chez les personnes âgées constitue donc un problème urgent de société, reflet à la fois d'un recul de la solidarité familiale et de l'insuffisance des autres sources publiques et privées de garantie de revenu pour les personnes âgées :

- En 2011, le régime national de retraite, créé en 1988, ne couvrait que 28 % de la population âgée totale. De surcroît, les pensions ne s'élevaient qu'à 10 % du salaire moyen.
- Le programme de minimum vieillesse assure à 70 % environ de la population âgée une pension équivalant à 3 % environ du salaire moyen. Il couvre ainsi un vaste segment de la population âgée en s'appuyant sur des ressources très limitées.
- En 2012, le régime de retraite d'entreprise, créé en 2005, couvrait 46 % des salariés ayant travaillé au moins une année (soit 12 % de la population d'âge actif) et ne versait de pensions qu'à 3 % environ des inscrits.
- Le Programme de garantie du minimum de subsistance fournit des prestations sociales à 6.3 % environ des personnes âgées. Sa couverture est limitée par un critère qui exclut les personnes âgées ayant la possibilité d'être aidées par un membre de leur famille du bénéfice de cette aide. Toutefois, les personnes âgées ne peuvent plus compter autant qu'avant sur une aide de leurs enfants.

Graphique 21. Le taux de suicide chez les personnes âgées en Corée est le plus élevé de la zone OCDE
En 2010 ou dernière année disponible



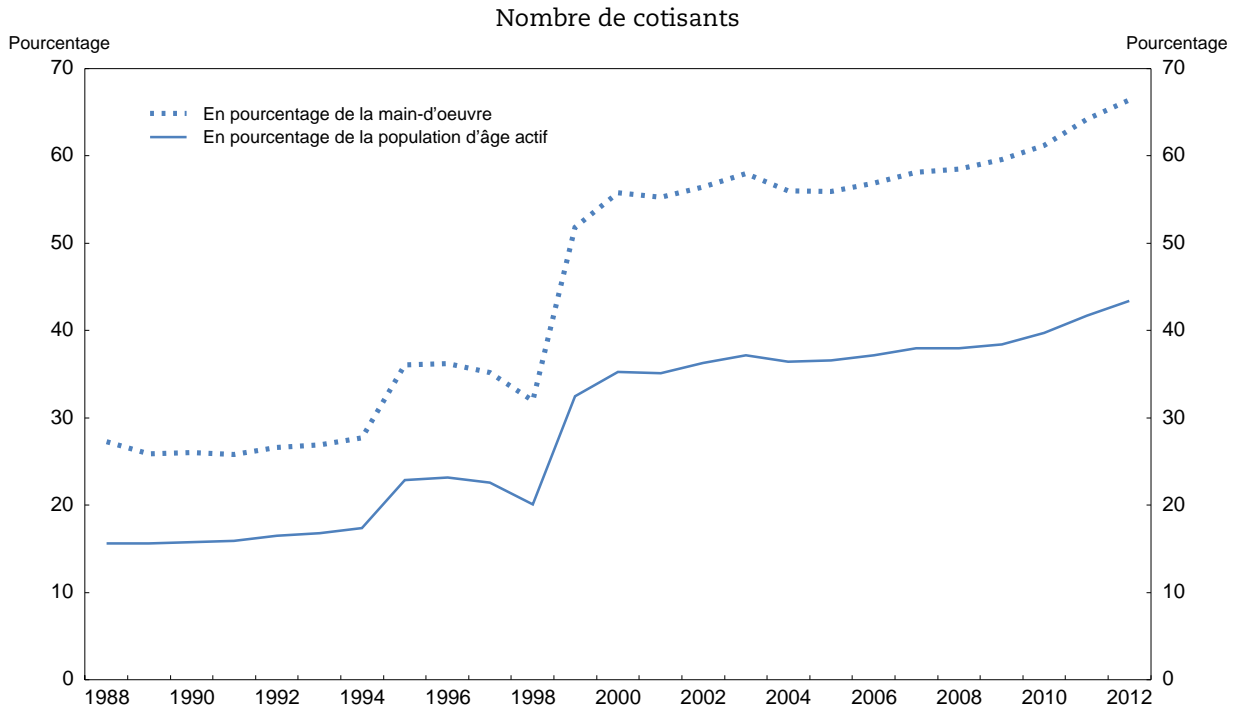
Source : OCDE (2011).

Avec le vieillissement rapide de la population et l'augmentation du nombre de personnes âgées isolées, la pauvreté va s'accroître. À court terme, la priorité doit être donnée aux dépenses sociales ciblées afin de garantir un niveau de revenu minimum adapté pour les personnes âgées. Comme indiqué ci-dessus, les réformes prévues dans le cadre du Programme de garantie du minimum de subsistance devraient se traduire par 400 000 bénéficiaires supplémentaires (de tout âge), ce qui n'aura qu'une incidence limitée sur le nombre de personnes âgées pauvres. Par ailleurs, la législation de 2014 visant à doubler le minimum vieillesse pour le porter à 200 000 KRW (193USD) devrait également n'avoir qu'un effet limité sur la pauvreté chez les personnes âgées, même s'il permettra de préserver la large couverture du régime. Dans la mesure où la faible proportion de personnes âgées bénéficiaires du Programme de garantie du minimum de subsistance ne devrait augmenter que modestement, le gouvernement devrait cibler le minimum vieillesse sur les personnes âgées les plus démunies pour qu'elles ne tombent dans la pauvreté absolue (correspondant à un revenu égal à moins de 40 % du revenu médian national). Avec le relèvement de 40 à 40-50 % du seuil du Programme de garantie du minimum de subsistance, le minimum vieillesse pourrait servir à compléter le revenu des personnes âgées pauvres. Par ailleurs, il faudrait assouplir la condition d'exclusion des personnes âgées pouvant prétendre à une aide de la part de leur famille.

Il est capital que le régime national de retraite contribue plus efficacement à réduire la pauvreté à long terme. Selon les projections 2013 du gouvernement, 40,9 % seulement des personnes âgées bénéficieront des pensions de retraite versées dans le cadre de ce régime en 2030 et le montant des pensions restera faible afin de réduire le taux de remplacement de 50 % à 40 % pour les personnes ayant cotisé pendant 40 ans. Par ailleurs, la période de cotisation moyenne des bénéficiaires entre 2030 et 2040 sera inférieure à 20 ans, ce qui réduit le taux de remplacement effectif à moins de 20 %. Une stratégie en trois temps est nécessaire. *Tout d'abord*, il faut augmenter le nombre de cotisants. En 2012, 43 % seulement de la population d'âge actif cotisait au régime (graphique 22), ce qui est largement inférieur au taux de 80-100 % observé dans les autres économies avancées, signe de cotisations moindres de la part des professions indépendantes, des travailleurs non réguliers et des salariés de PME (Lee, 2012). *Ensuite*, la période moyenne de cotisation devrait être allongée pour accroître le montant des pensions. *Enfin*, le taux de remplacement ciblé devrait être maintenu à 50 % environ, même si cela nécessite de

relever le taux de cotisation à 16.7 %, contre 14.1 % pour un taux de remplacement de 40 %, si l'on entend maintenir le budget à l'équilibre jusqu'en 2083.

Graphique 22. La couverture du régime national de retraite est limitée

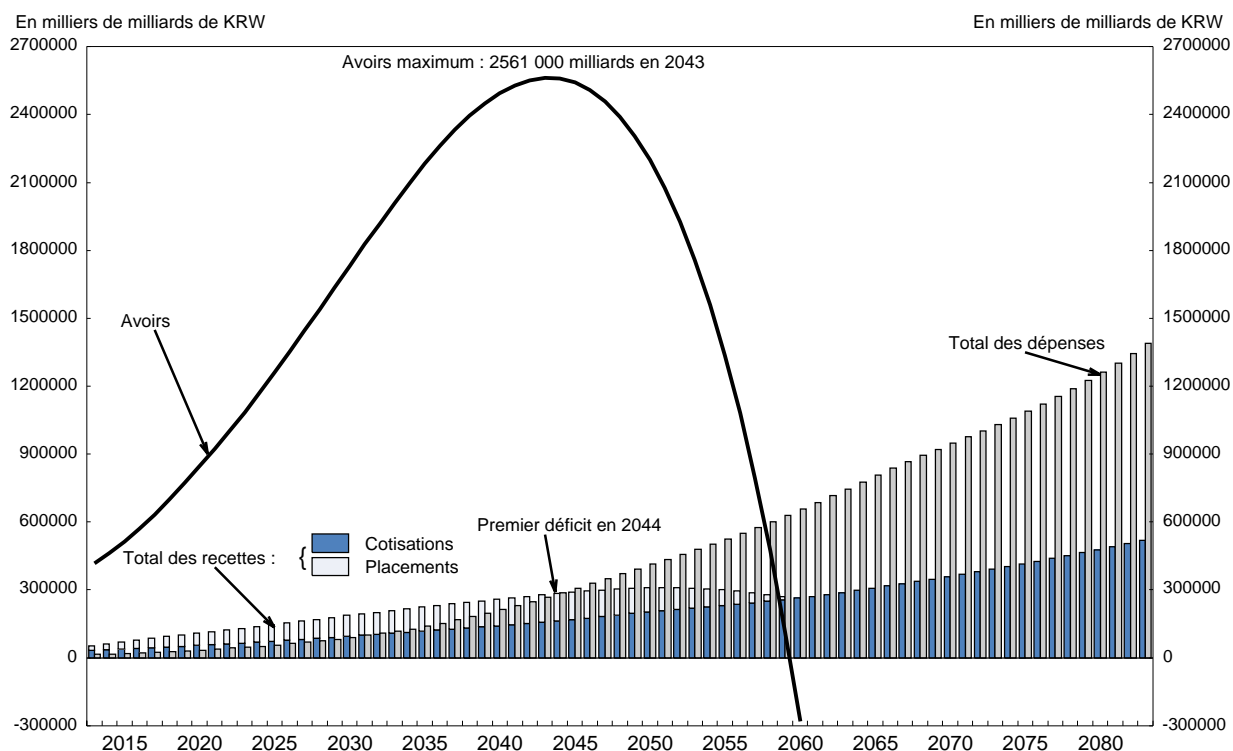


Source : National Pension Service et Office statistique de la Corée.

Même avec la baisse du taux de remplacement à 40 % et le relèvement prévu de l'âge d'ouverture des droits à pension de 61 à 65 ans en 2033, les dépenses du régime national de retraite devraient augmenter beaucoup plus que ses recettes (graphique 23). Il existe trois options pour préserver la viabilité des régimes publics de retraite : diminuer les pensions, relever l'âge d'ouverture des droits ou augmenter les recettes. Un taux de remplacement de 40 % serait trop bas, compte tenu de la courte durée de cotisation moyenne, ainsi qu'il est indiqué plus haut. Un relèvement plus rapide de l'âge d'ouverture des droits à pension, compte tenu des pratiques actuelles en matière d'emploi, entraînerait des difficultés en allongeant le délai entre le départ à la retraite des travailleurs et le versement d'une pension au titre du régime public. À cet égard, la décision de relever l'âge minimum de la retraite obligatoire à 60 ans dans les grandes entreprises à compter de 2017 est encourageante.

Dans ces conditions, la meilleure solution consiste à augmenter les recettes, de préférence en relevant le taux de cotisation, qui est aujourd'hui relativement bas à 9 %. Cette stratégie a permis de limiter le coin fiscal marginal sur le travail en Corée, qui est actuellement le troisième plus bas de l'OCDE. Si certains pays s'appuient sur les recettes fiscales générales pour financer les pensions de retraite, cette approche n'est pas adaptée pour la Corée, étant donné que 40.9 % seulement des personnes âgées bénéficieront d'une pension au titre du régime national en 2030. L'utilisation des recettes fiscales générales reviendrait à transférer les revenus des personnes ayant des revenus modestes, comme les travailleurs non réguliers et les salariés des PME, qui sont moins susceptibles d'être affiliés au régime national de retraite, vers les personnes aux revenus plus élevés. Selon les estimations du gouvernement, pour maintenir l'équilibre budgétaire jusqu'en 2083, il faudrait relever le taux de cotisation à 14.1 % d'ici 2015. Cet ajustement devrait débuter le plus tôt possible, tout retard entraînant nécessairement une hausse plus importante.

Graphique 23. Le régime national de retraite devrait être déficitaire à compter de 2044



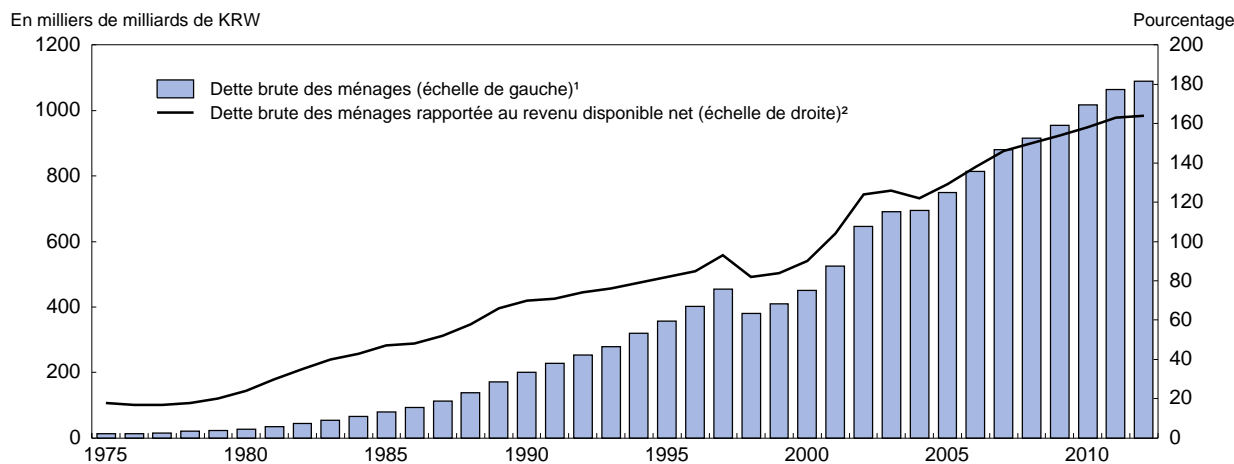
Source : National Pension Research Institute (2013).

Pour garantir un revenu convenable aux personnes âgées, une approche multidimensionnelle fondée sur un consensus social s'impose. Outre la réforme du régime national de retraite, il est essentiel d'accroître l'épargne privée en développant le régime de retraite d'entreprise et l'épargne retraite individuelle. L'instauration des régimes de retraite d'entreprise a été freinée par l'attachement des travailleurs à « l'indemnité de retraite » - qui exige des employeurs qu'ils versent aux salariés sur le départ une indemnité de fin de carrière forfaitaire, équivalant au minimum à un mois de salaire par année de travail. Le gouvernement vient de revoir à la baisse le régime fiscal avantageux appliqué à cette indemnité de retraite. Il conviendra d'évaluer l'efficacité de cette mesure pour promouvoir la mise en place des retraites d'entreprise. Les programmes d'épargne retraite individuelle devraient aussi être renforcés, en partie en relevant les pénalités associées à un retrait anticipé des fonds avant la retraite et en assurant un traitement plus favorable des contrats existants.

Remédier à l'endettement élevé des ménages

L'endettement croissant des ménages figure parmi les grands sujets de préoccupation des pouvoirs publics (graphique 24). Outre ses conséquences économiques et les risques qu'il représente pour le secteur financier, il soulève en effet des questions sur le plan de la cohésion sociale, dans la mesure où les établissements financiers sont de plus en plus réticents à accorder des prêts aux ménages à bas revenus et où les emprunteurs défaillants n'ont plus du tout accès aux marchés de capitaux. Selon une enquête, un quart des ménages endettés empruntent pour couvrir leurs frais de subsistance, en raison notamment de l'insuffisance du dispositif de protection sociale en Corée. Les ménages modestes empruntent souvent auprès d'établissements de crédit à la consommation à des taux d'intérêt élevés, y compris auprès de sociétés non enregistrées qui appliquent un taux d'intérêt moyen de 53 %.

Graphique 24. Nette hausse de la dette brute des ménages



1. En valeur réelle, corrigée de l'IPC 2010.
2. En valeur courante. Les données sont basées sur SCN 1993.

Source : Banque de Corée.

En 2011, le gouvernement a annoncé un plan d'action visant à favoriser un retour ordonné à un niveau d'endettement plus faible pour les ménages. L'objectif est de réduire progressivement le taux d'endettement des ménages tout en évitant un désendettement brutal. Pour y parvenir, le gouvernement a renforcé les mesures prudentielles applicables aux établissements financiers. Par ailleurs, il s'efforce de réduire le risque associé à la dette des ménages, notamment aux emprunts hypothécaires, qui représentent la moitié de la dette totale des ménages. Compte tenu du risque de crédit plus élevé lié aux prêts à taux variable et à remboursement *in fine*, il conviendrait de réduire leur part dans le total des emprunts au profit des prêts hypothécaires à échéance fixe et à remboursement échelonné. Le taux d'endettement des ménages s'est stabilisé en 2012.

Le gouvernement s'attaque à la dimension sociale de l'endettement des ménages en renforçant l'aide apportée aux personnes ayant des revenus modestes et de faibles cotes de solvabilité. Depuis 2008, 1,4 million de personnes ont bénéficié de prêts à des conditions préférentielles, à savoir un taux d'intérêt compris entre 5 % et 10 %, largement inférieur au taux de 20 % en vigueur sur le marché des prêts à la consommation. Toutefois, le taux de non-remboursement de ces prêts augmente, en dépit de leurs taux d'intérêt bas. Ces prêts à conditions préférentielles ne doivent pas être considérés comme de l'argent gratuit et doivent être limités aux personnes qui ont la capacité, et la volonté, d'honorer leurs remboursements. Pour ceux qui ne sont pas en mesure de le faire, les programmes de protection sociale seraient plus efficaces et empêcheraient une aggravation de l'endettement.

Le gouvernement a aussi renforcé les programmes de restructuration de la dette pour les emprunteurs défaillants. Depuis 2008, ces programmes sont venus en aide à près d'un million d'entre eux, contribuant ainsi à porter leur nombre de 2,3 millions en 2008 à 1,1 million, ce qui représente encore tout de même 5 % environ des ménages. Le programme le plus important est baptisé « Fonds pour le bonheur national » ; il annule jusqu'à 70 % des créances et intérêts, en fonction de la situation du débiteur. Cette mesure pourrait entraîner un aléa moral en incitant les citoyens à penser que le gouvernement pourrait adopter à nouveau une telle politique à l'avenir. C'est pourquoi il importe que les autorités réitérent leur engagement à ne pas renouveler des annulations de créances d'une telle ampleur. Il conviendrait parallèlement de renforcer l'éducation financière des consommateurs afin d'aider les ménages à évaluer précisément s'ils sont en mesure de rembourser leur prêt ou s'ils doivent se tourner vers d'autres solutions, comme l'aide sociale. Par ailleurs, les établissements de crédit devraient procéder à des évaluations rigoureuses de la solvabilité des emprunteurs, puisqu'ils ont aussi une part de responsabilité lorsque ces derniers n'honorent pas leurs remboursements.

À long terme, l'objectif devrait être de limiter le rôle de l'État pour développer un système axé sur le marché permettant aux ménages ayant des revenus modestes et de faibles cotes de solvabilité d'accéder au crédit, tout en renforçant le dispositif de protection sociale. Pour y parvenir, les établissements financiers devront acquérir une certaine expérience de ce type de prêts afin d'être mieux à même d'évaluer les risques de crédit. Compte tenu de l'intérêt limité qu'il y a pour les banques à prêter de l'argent aux ménages à faible revenu et peu solvables, il faudrait renforcer le rôle des petits établissements financiers non bancaires, comme les caisses mutuelles d'épargne et les établissements de crédit mutualistes, auprès des ménages solvables. Les sociétés de crédit, qui pratiquent des taux d'intérêt beaucoup plus élevés sur les prêts aux ménages, joueraient ainsi un rôle plus limité.

Encadré 3. Principales recommandations en faveur de la cohésion sociale et du bien-être

Réduire la pauvreté, notamment chez les plus âgés

- Cibler le minimum vieillesse sur les personnes âgées les plus démunies, pour éviter qu'elles ne tombent dans la pauvreté absolue.
- Étendre la couverture du régime national de retraite et maintenir le taux de remplacement à 50 % environ. Relever le taux de cotisation pour faire face à l'augmentation des dépenses de retraite.
- Développer l'épargne retraite privée en accélérant l'adoption des régimes de retraite d'entreprise et en renforçant les plans de retraite individuels.

Autres domaines d'action

- Rompre avec le dualisme du marché du travail en assouplissant la législation sur la protection de l'emploi des travailleurs réguliers, et en renforçant la couverture sociale et l'offre de formation pour les travailleurs non réguliers.
- S'attaquer au problème de la défaillance des ménages, tout en limitant l'aléa moral et en jugulant la hausse de l'endettement des ménages.
- Relever le taux d'emploi, notamment celui des femmes, en créant des emplois à temps partiel de qualité et en améliorant la qualité des services d'accueil des jeunes enfants.

Bibliographie

- Andrews, D and A. de Serres (2012), "Intangible Assets, Resource Allocation and Growth: A Framework for Analysis", *OECD Economics Department Working Papers*, No. 989, OECD Publishing, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k92s63w14wb-en>.
- Andrews, D. and C. Criscuolo (2013), "Knowledge-based Capital, Innovation and Resource Allocation", *OECD Economics Department Working Papers*, No. 1046, OECD Publishing, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k46bj546kzs-en>.
- Bank of Korea (2012a), *Extended 2010 Input-Output Tables*, Seoul (in Korean).
- Bank of Korea (2012b), *Financial Stability Report 2012*, Seoul (in Korean).
- Im, J. et al. (2012), *Research for the Methodology to Analyze the Effects of Air Quality Improvement in the Context of Public Health Risk*, Inha University.
- International Monetary Fund (2014), *IMF Executive Board Concludes 2013 Article IV Consultation with the Republic of Korea*, 22 January.
- Jones, R. (2008a), "Boosting Productivity in Korea's Service Sector", OECD Economics Department Working Paper, No. 673, OECD Publishing, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/226625875038>.
- Jones, R. (2008b), "Reforming the Tax System in Korea to Promote Economic Growth and Cope with Rapid Population Ageing", OECD Economics Department Working Paper, No. 671, OECD Publishing, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/226518762318>.
- Jones, R. (2013), "Education Reform in Korea", OECD Economics Department Working Papers, No. 1067, OECD Publishing, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k43nxs1t9vh-en>.
- Jones, R. and S. Urasawa (2012a), "Labour Market Policies to Promote Growth and Social Cohesion in Korea", OECD Economics Department Working Paper, No. 1068, OECD Publishing, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k43nxrmq8xx-en>.
- Jones, R. and S. Urasawa (2012b), "Promoting Social Cohesion in Korea", OECD Economics Department Working Paper, No. 963, OECD Publishing, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k97gkdfjqf3-en>.
- Jones, R. and S. Urasawa (2012c), "Sustaining Korea's Convergence to the Highest-Income Countries", OECD Economics Department Working Paper, No. 965, OECD Publishing, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k97gkd8jgzs-en>.
- Jones, R. and B. Yoo (2012), "Achieving the 'Low Carbon, Green Growth' Vision in Korea", OECD Economics Department Working Paper No. 964, OECD Publishing, Paris, , <http://dx.doi.org/10.1787/5k97gkdc52jl-en>.
- Kim, D., M. Kim, Y. Kim and S. Kim (2012), "An Analysis of the Sources of Korean Growth, 1970-2010", *Korea Development Institute Research Report*, No. 2012-08, Sejong (in Korean).
- Koh, Y., S. Kim, C. Kim, Y. Lee, J. Kim, S. Lee and Y. Kim (2010), "Social Policy", in *The Korean Economy: Six Decades of Growth and Development*, edited by I. SaKong and Y. Koh, Korea Development Institute, Seoul.
- Korea Development Institute (2012), *Analysis of Medium and Long-Term Housing Policies to Prepare for Demographic and Social Changes*, Seoul (in Korean).

- Korea Development Institute, Korea Small Business Institute and Research Institute for the Assessment of Economic and Social Policies (2011), *In-Depth Study on Fiscal Programmes 2010: The SME Sector*, Seoul (in Korean).
- Korean Venture Capital Association (2013), *Current Situation of Venture Companies*, Seoul (in Korean).
- Koske, I., I. Wanner, R. Bitetti and O. Barbiero (2014), “The 2013 Update of the OECD Product Market Regulation Indicators: Policy Insights for OECD and non-OECD Countries”, *OECD Economics Department Working Papers* (forthcoming), OECD Publishing, Paris.
- Lee, G. (2013), “Current Situation of Venture Investment Market and Problems to Be Solved”, *Weekly Economic and Financial Trends*, Vol. 3, No. 14, Woori Finance Research Institute, Seoul (in Korean).
- Lee, J. (2009), *Economic Impact of Emission Trading System*, Samsung Economic Research Institute (SERI), Seoul.
- Lee, Y (2012), “A Study on Old-Age Income Security Policy Measures to Cope with Population Ageing and Income Polarization”, *Research Papers*, National Pension Research Institute, Seoul.
- McKinsey Global Institute (2013), *Beyond Korean Style: Shaping a New Growth Formula*, Seoul.
- Ministry of Education (2011), *Analysis of the Results of the 2010 Survey on Private Education Costs*, Seoul (in Korean).
- Ministry of Health and Welfare (2013), *The 2012 Basic Old-Age Pension from a Statistical Perspective*, Seoul (in Korean).
- Ministry of Strategy and Finance (2009), “Detailed Plans to Nurture the Service Sector”, *Economic Bulletin*, May.
- Ministry of Strategy and Finance (2013), *The Park Geun-hye Administration’s Creative Economy Blueprint: “Creative Economy Action Plan and Measures to Establish a Creative Economic Ecosystem”*, June, Seoul.
- Ministry of Strategy and Finance (2014), *Three-year Plan for Economic Innovation: Official Statement and Reference Materials*, Seoul (in Korean).
- National Commission for Corporate Partnership (2013), *Grow Together*, Seoul.
- National Pension Research Institute (2013), *A Summary of the 2013 Actuarial Projection Result*, Seoul.
- OECD (2008), *OECD Economic Survey of Korea 2008*, OECD Publishing, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-kor-2008-en.
- OECD (2009), *OECD Economic Survey of Israel 2009*, OECD Publishing, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-isr-2009-en.
- OECD (2011), *Society at a Glance: Asia/Pacific 2011*, OECD Publishing, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264106154-en>.
- OECD (2012a), *Energy Policies of IEA Countries: The Republic of Korea*, OECD Publishing, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264171497-en>.
- OECD (2012b), *OECD Economic Survey of Korea 2012*, OECD Publishing, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-kor-2012-en.

- OECD (2013a), *Economic Policy Reforms 2013: Going for Growth*, OECD Publishing, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/growth-2013-en>.
- OECD (2013b), *Entrepreneurship at a Glance 2013*, OECD Publishing, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/entrepreneur_aag-2013-en.
- OECD (2013c), *Financing SMEs and Entrepreneurs 2013: An OECD Scoreboard*, OECD Publishing, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/fin_sme_ent-2013-en.
- OECD (2013d), *How's Life? 2013: Measuring Well-Being*, OECD Publishing, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264201392-en>.
- OECD (2013e), *Interconnected Economies: Benefiting from Global Value Chains*, OECD Publishing, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264189560-en>.
- OECD (2013f), "Knowledge-Based Capital Innovation and Resource Allocation", OECD Economic Policy Papers, No. 04, OECD Publishing, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k46bh92lr35-en>.
- OECD (2013g), *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2013*, OECD Publishing, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-en.
- OECD (2013h), *PISA 2012 Results: What Students Know and Can Do (Volume I)*, OECD Publishing, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264208780-en>.
- OECD (2013i), *Strengthening Social Cohesion in Korea*, OECD Publishing, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264188945-en>.
- OECD (2013j), *The Survey of Adult Skills: Reader's Companion*, OECD Publishing, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264204027-en>.
- OECD (2014a), *Country Review on Korean Policies for Industry and Technology* (forthcoming), OECD Publishing, Paris.
- OECD (2014b), *OECD Skills Strategy Diagnostic Report: Korea* (forthcoming), OECD Publishing, Paris.
- OECD (2014c), *The Internet Supporting SMEs and Entrepreneurship* (forthcoming), OECD Publishing, Paris.
- Sohn, S. and D. Kim (2013), *Tasks for the Development of SME Financing*, Korea Institute of Finance, Seoul.
- Statistics Korea (2010), *Outcome of Social Survey 2010: Family, Education, Health, Security and Environment*, Daejeon (in Korean).
- Statistics Korea (2013), *National Survey of Enterprises*, Daejeon (in Korean).
- Westmore, B. (2013), "R&D, Patenting and Growth: The Role of Public Policy", *OECD Economics Department Working Paper*, No. 1047, OECD Publishing, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k46h2rfb4f3-en>.
- Yamaguchi, K. and Y. Youm (2012), "The Determinants of Low Marital Fertility in Korea: A Comparison with Japan", *RIETI Discussion Paper Series*, 12-E-013, Tokyo.

ANNEXE A.1

PLAN TRIENNAL POUR L'INNOVATION ÉCONOMIQUE

Contexte historique du plan

La Présidente Park Geun-hye a pris ses fonctions en février 2013 et en a appelé à un « second miracle de la rivière Han ». Le 25 février 2014, un an après sa prise de fonctions, la Présidente annonçait les modalités précises d'un plan triennal pour l'innovation économique, qui doit jouer un rôle essentiel à cet égard. Le plan a pour but de revitaliser l'économie coréenne et de parvenir à un taux de croissance potentielle de 4 %, un taux d'emploi de 70 % et un PIB par habitant de 40 000 USD (par rapport à 26 000 USD en 2013), ainsi que l'a annoncé la Présidente à l'occasion de ses vœux en janvier.

Ce plan fait suite à plusieurs années de croissance ralentie. Des mesures s'imposent résolument pour mettre en place, par des réformes structurelles, une économie plus dynamique et plus innovante pour éviter de tomber dans une spirale de faible croissance. Ainsi qu'il est dit dans la présente *Étude*, la Corée est passée très rapidement du statut de pays parmi les plus pauvres du monde à une économie avancée, grâce à une stratégie de rattrapage centrée sur une croissance tirée par les facteurs de production. Le gouvernement coréen admet que ce modèle de croissance traditionnel, privilégiant les exportations des grandes entreprises et dépendant des importations de technologie, a atteint ses limites. Qui plus est, il a engendré divers déséquilibres, par exemple entre exportations et demande intérieure, secteur manufacturier et services, *chaebols* et PME, travailleurs réguliers et non réguliers. Le gouvernement qui a pris ses fonctions en 2013 est à la recherche d'un nouveau modèle, fondé sur la créativité et l'innovation. À cet effet, le gouvernement a lancé en 2013 son initiative intitulée « Économie créative », cependant que des mesures plus ciblées sont désormais élaborées dans un plan triennal plus global.

Les principaux éléments du plan triennal pour l'innovation économique

L'objectif suprême du plan est d'instaurer une « ère de bonheur pour le peuple ». Le plan définit une économie reposant sur trois piliers – des fondamentaux solides, l'innovation dynamique et l'équilibre entre exportations et demande intérieure (graphique A1.1). Chaque pilier est constitué de trois missions, la préparation de la réunification constituant la dixième et dernière mission.

Graphique A1.1. Le plan triennal pour l'innovation économique

| Objectif | Instaurer une ère de bonheur pour le peuple | | |
|--------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| Les trois grands piliers | Économie reposant sur des fondamentaux solides | Économie reposant sur l'innovation dynamique | Économie reposant sur l'équilibre entre exportations et demande intérieure |
| 9+1 missions | 1. Réformer le secteur public | 4. Développer des industries créatives | 7. Améliorer les conditions de l'investissement |
| | 2. Instaurer une économie de marché fondée sur des règles | 5. Investir pour le futur | 8. Consolider la demande intérieure |
| | 3. Mettre en place un solide filet de protection sociale | 6. Investir les marchés étrangers | 9. Inciter à l'activité des jeunes et des femmes |
| | 10. Préparer la réunification | | |

Source : MOSF (2014).

Premier pilier : une économie reposant sur des fondamentaux solides

Le premier pilier est constitué des trois missions suivantes : réformer le secteur public, instaurer une économie de marché fondée sur des règles et mettre en place un solide filet de protection sociale (chapitre 2 de l'*Étude*).

Le gouvernement réformera le secteur public, qui souffre de pratiques inadaptées et d'une faible productivité imputables à une gestion laxiste, à de hauts niveaux d'endettement et à divers comportements de maximisation de la rente. La productivité des institutions publiques devrait s'améliorer en introduisant de la concurrence entre elles et avec le secteur privé. Il sera demandé aux entreprises publiques de réduire leur ratio d'endettement, d'une valeur moyenne de 239 % en 2013 à 200 % en 2017, en rationalisant leurs activités et en cédant des actifs. En outre, les émissions obligataires seront soumises à des plafonds. Afin d'améliorer leur gestion, les institutions publiques devront communiquer toutes leurs informations, à l'exception des données confidentielles et des secrets commerciaux. L'efficacité du secteur public sera rehaussée en éliminant quelques 600 programmes qui font doublon dans les trois années à venir. Enfin, le régime de retraite des fonctionnaires, des militaires et des enseignants, qui coûte de plus en plus cher au budget de l'État, sera réformé.

Un nouveau groupe de travail spécial public-privé suivra les progrès réalisés dans la restauration de conditions d'équité et produira des rapports semestriels. Il y a lieu de consolider les règles régissant l'économie coréenne pour restaurer des conditions équitables entre les agents économiques, notamment entre grandes entreprises et PME, entre employeurs et salariés et entre producteurs et consommateurs. Ainsi, les mesures visant à instaurer des relations commerciales équitables entre les grandes entreprises et les PME seront renforcées en s'appuyant sur la législation adoptée en 2013 pour promouvoir la démocratie économique. Par ailleurs, le gouvernement s'efforcera de réduire l'écart de rémunération entre travailleurs réguliers et non réguliers en favorisant des systèmes de rémunération établis sur l'aptitude et la productivité plutôt que sur le type d'emploi. Les différences de protection de l'emploi entre travailleurs réguliers et non réguliers seront également réduites en durcissant les conditions de licenciement des travailleurs non réguliers et en rationalisant la protection des travailleurs réguliers. Enfin, une agence indépendante, chargée de promouvoir la protection financière des consommateurs, sera instituée.

Le filet de protection sociale sera renforcé. La réduction d'impôt sur le revenu d'activité va être étendue de manière à inciter davantage au travail. La couverture de l'assurance chômage va être également étendue - 45 % des employés seulement en bénéficie actuellement. De surcroît, le montant

des indemnités de chômage va être ajusté pour accroître les incitations à travailler. Enfin, le bénéfice du programme « Hope Growing Account », grâce auquel les pouvoirs publics contribuent à hauteur équivalente à l'épargne constituée par les ménages pauvres pour les aider à accumuler des actifs, sera étendu aux ménages dont le revenu se situe entre 100 % et 120 % du minimum de subsistance.

Deuxième pilier : une économie reposant sur l'innovation dynamique

Ce pilier a vocation à renforcer l'initiative prise en 2013 par le gouvernement pour favoriser une « économie créative » (chapitre 1 de l'*Étude*). Son objectif est de changer le modèle économique de la Corée en développant des industries créatives, en investissant pour le futur et en développant la présence de la Corée sur les marchés étrangers.

Les entreprises à risque et les PME sont au cœur d'une économie créative. Afin d'améliorer leur environnement économique, le gouvernement va investir 4 000 milliards KRW (3.9 milliards USD) d'ici à 2017. Cette enveloppe permettra de financer des fonds d'aide à la création d'entreprise en faveur de jeunes entrepreneurs et des investissements dans des sociétés à risque. En outre, le gouvernement va inaugurer un nouveau fonds inspiré du *Yozma Fund* israélien, réunissant des sociétés du monde entier investissant en capital-risque dans de jeunes entreprises coréennes. Pour inciter les investisseurs étrangers à participer à ce fonds, il leur sera possible d'acheter la participation de l'État coréen à un coût modique, cependant que l'État sera le premier à supporter les pertes. Le gouvernement va également instituer, d'ici à 2015, 17 « Centres pour l'innovation et l'économie créative » dans les grandes villes du pays. Ces centres ont vocation à devenir des plates-formes de coordination du développement régional en soutenant les créations d'entreprises par une offre de services d'éducation, de développement technologique et de financement. Des « Villes de l'économie créative » en ligne viendront les compléter. Enfin, une « banque technologique » sera également mise en place pour entreposer les idées, brevets et savoir-faire développés par des établissements de recherche et des entreprises publics de telle façon que des entrepreneurs et de jeunes entreprises puissent les exploiter.

L'investissement dans la R-D qui, à 4.4 % du PIB en 2012, classe la Corée au premier rang des pays de l'OCDE, sera porté à 5 % du PIB d'ici à 2017. En outre, la collaboration internationale sera renforcée dans le domaine de l'innovation, en partie grâce à la création de bourses de recherche pour attirer les chercheurs étrangers. Le gouvernement envisage d'inviter 300 scientifiques et chercheurs de renommée internationale d'ici à 2017 en leur assurant une aide financière comparativement avantageuse et en leur garantissant une durée de séjour suffisamment longue en Corée. Outre leur appui à la croissance économique, ces spécialistes étrangers devront renforcer les capacités de R-D des universités coréennes. Soucieux de dynamiser les échanges de droits de propriété intellectuelle, le gouvernement proposera également des allègements fiscaux plus nombreux sur les plus-values réalisées sur des transferts de technologie. Enfin, le gouvernement a pour projet de promouvoir le développement d'Internet en veillant à ce que les investissements destinés à faire avancer la construction des infrastructures de réseau soient réalisés en temps utile.

Le gouvernement va prendre des mesures pour favoriser les exportations des petites entreprises. À l'heure actuelle, seules 2.7 % des PME exportent. La Corée a signé des accords de libre-échange avec des pays qui représentent autour de 55 % du PIB mondial. Il s'agit de porter ce chiffre à 70 %, notamment en menant à bonne fin un accord de libre-échange avec la Chine.

Troisième pilier : une économie équilibrée entre demande intérieure et exportations

Pour une économie plus équilibrée, le plan vise en priorité à stimuler la demande intérieure, améliorer les conditions de l'investissement et augmenter le taux d'emploi.

Des mesures vont être prises pour remédier aux faiblesses structurelles qui pèsent sur la demande intérieure. L'endettement des ménages, qui a atteint 164 % du revenu disponible des ménages en 2012, l'un des taux les plus élevés dans l'OCDE, devrait être abaissé de 5 points de pourcentage d'ici à 2017 grâce à un renforcement de la surveillance et de la réglementation financières. Dans le même temps, les offres de prêts à des conditions de faveur aux ménages à faible revenu vont être étendues. Afin d'alléger les coûts de logement, notamment compte tenu du coût croissant des cautions des logements loués dans le cadre de contrats *chonsei*, le gouvernement envisage d'accroître l'offre immobilière locative par la déréglementation et par des incitations fiscales à l'intention des investisseurs.

Le gouvernement va mener une réforme réglementaire ambitieuse pour promouvoir l'investissement productif. Les contraintes réglementaires globales doivent être allégées en appliquant le principe en vertu duquel à chaque fois qu'une règle nouvelle est introduite, ou qu'une règle existante est durcie, une règle existante est supprimée ou assouplie. Qui plus est, le volume global de la réglementation doit être assoupli en exigeant que soit réduit encore plus le nombre de règles anciennes, conformément à la réglementation nouvellement mise en place, et en durcissant la clause d'extinction applicable aux règles existantes. Un comité ministériel de la réforme réglementaire, placé sous la houlette de la Présidence, doit être mis en place pour promouvoir la déréglementation. L'ensemble de la réglementation applicable à cinq secteurs de services aux perspectives prometteuses – santé, éducation, finance, tourisme, logiciels – va faire l'objet d'un réexamen. En outre, un groupe d'action public-privé proposera des services de guichet unique aux opérateurs réalisant des investissements dans ces secteurs.

L'importance donnée au taux d'activité est conforme à la feuille de route tracée pour porter le taux d'emploi à 70 % de la population d'âge actif. Le gouvernement va appuyer la création de 1.5 million d'emplois pour les femmes et de 500 000 autres pour les jeunes. Soucieux de promouvoir l'activité féminine, le gouvernement va s'employer à proposer des services de garde d'enfants souples et à renforcer le cadre juridique et financier des emplois à temps partiel. Ainsi, le droit à un horaire de travail réduit va être étendu aux salariés ayant des motifs évidents pour y prétendre, comme la garde d'enfants, la grossesse ou l'allaitement d'un nourrisson. Le salaire horaire des parents qui réduisent leur temps de travail pour s'occuper de leurs enfants sera porté de 40 à 60 % du salaire normal et cette majoration sera financée par l'assurance chômage. Les salariés à temps partiel seront informés en premier des possibilités de recrutement chaque fois que leur entreprise souhaitera augmenter le nombre de salariés à temps plein. S'agissant des jeunes, la priorité est d'améliorer l'enseignement professionnel et de résorber la pénurie de qualifications sur le marché du travail. Le système national de compétences normalisées, qui en recense actuellement 286, sera étendu, cependant que seront développés, sur le fondement de ces compétences normalisées, des programmes d'enseignement, des titres et des diplômes et la gestion des ressources humaines. Le gouvernement s'emploiera aussi à multiplier les possibilités offertes aux diplômés du secondaire pour étudier tout en travaillant, en incitant davantage les établissements scolaires et les entreprises à participer à cette action. Ainsi, les entreprises partie prenante à des programmes d'enseignement professionnel bénéficieront d'avantages fiscaux supplémentaires.

Préparer la réunification de la Corée

Le gouvernement va mettre sur pied un Comité présidentiel afin de préparer la réunification de la péninsule coréenne et de développer les échanges et le dialogue intercoréens (annexe A.2). Des experts et des représentants de la société civile, issus de différents secteurs parmi lesquels les affaires étrangères, la sécurité, l'économie et la culture, seront nommés pour siéger dans ce comité qui sera chargé d'élaborer en détail l'architecture de la Corée réunifiée.

Évaluation du plan

Ce plan global comporte des réformes structurelles audacieuses qui sont nécessaires pour stimuler le potentiel de croissance de la Corée et échapper au piège d'une faible croissance. Il correspond aux grands axes suivis par la Présidente Park au cours de la première année de son mandat, à savoir favoriser une économie créative, promouvoir la cohésion sociale et doper le taux d'emploi. Ces mesures sont, dans leur majorité, cohérentes avec les recommandations formulées dans l'*Étude*. Certains des objectifs seront difficiles à atteindre.

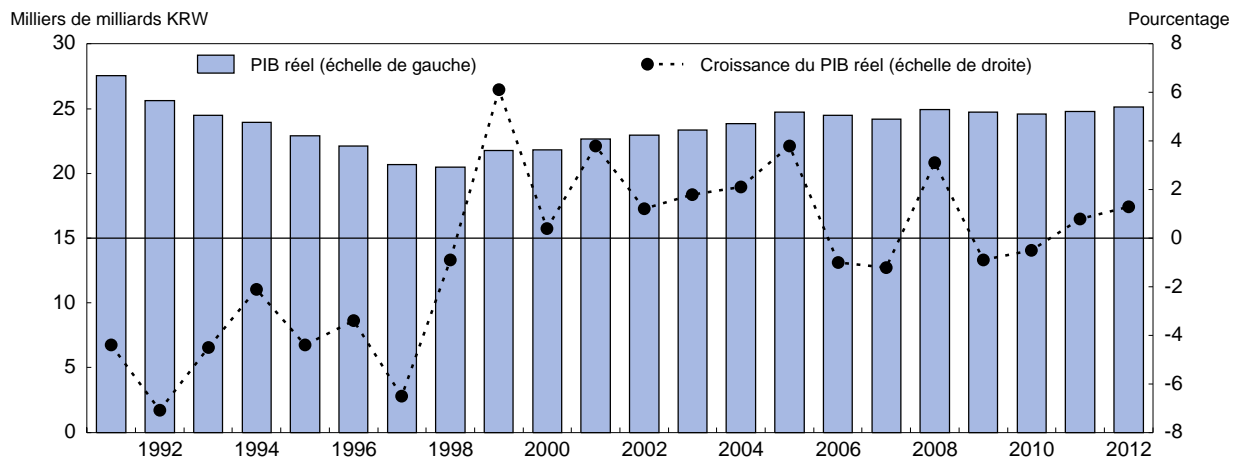
Le plan s'attaque à de nombreux problèmes qui se posent depuis longtemps à l'économie coréenne et qui, en raison de vives résistances de la part de groupes de pression, n'ont pas été résolus. L'implication et la volonté personnelles de la Présidente et son engagement de suivre personnellement l'état d'avancement du plan permettent d'espérer plus de succès dans la résolution de ces problèmes.

Annexe A.2

La coopération économique avec la Corée du Nord

Après avoir vu son produit intérieur brut (PIB) diminuer en 2009-10, la Corée du Nord a renoué avec la croissance économique en 2011-12, essentiellement grâce à un rebond de l'agriculture, qui représente un quart du PIB (graphique A2.1). Néanmoins, par rapport au début des années 2000, la croissance de la production a été faible. En conséquence, l'écart entre les deux Corées est énorme. De fait, le revenu national brut (RNB) de la Corée du Sud était 38.2 fois supérieur à celui de la Corée du Nord en 2012, et son RNB par habitant 18.7 fois plus élevé, ce qui suscite des craintes quant au coût d'un éventuel rapprochement économique entre les deux pays (tableau A2.1).

Graphique A2.1. La Corée du Nord a renoué avec une croissance économique positive



Source : Banque de Corée.

L'économie nord-coréenne a été négativement affectée par un recul marqué de la coopération économique avec la Corée du Sud depuis 2008, sur fond de tensions politiques. Après qu'un touriste sud-coréen eut été tué par balle sur le site du mont Geumgang en 2008, la Corée du Sud a mis fin au programme de tourisme. Le naufrage d'un navire de guerre sud-coréen en 2010 avait amené le Sud à suspendre ses investissements dans le Nord et les échanges intercoréens, hormis ceux liés au complexe industriel de Gaesung. En conséquence, les échanges commerciaux et non commerciaux avaient cessé en 2012 (graphique A2.2). Les échanges ont également été réduits par la fermeture de Gaesung pour cinq mois à la mi-2013 par la Corée du Nord. De ce fait, le total des échanges intercoréens a accusé une forte baisse, passant de 2 milliards USD en 2012 à 1.1 milliard USD en 2013, niveau qui n'avait pas été observé depuis 2005.

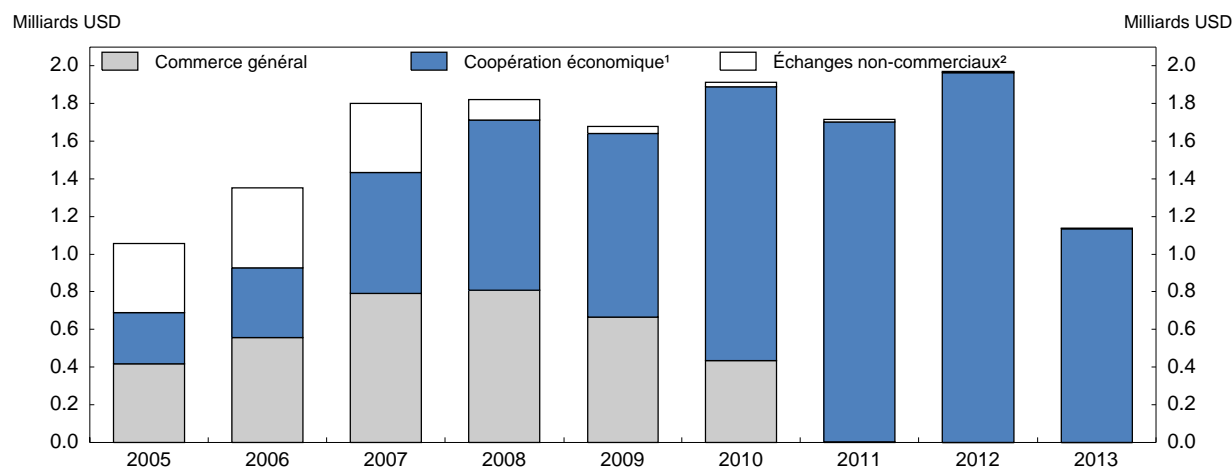
Tableau A2.1. Comparaison entre la Corée du Nord et la Corée du Sud en 2012

| | (A) Corée du Nord | (B) Corée du Sud | Ratio (B/A) |
|---------------------------------------------------------|----------------------|---------------------|-------------|
| Population (millions) | 24.4 | 50.0 | 2.0 |
| Revenu national brut (RNB) (milliards de milliards KRW) | 33.5 | 1 279.5 | 38.2 |
| RNB par habitant (milliards KRW) | 1.3 | 25.6 | 18.7 |
| Total des échanges (milliards USD) | 6.8 | 1 067.5 | 157.0 |
| Exportations | 2.9 | 547.9 | 188.9 |
| Importations | 3.9 | 519.6 | 133.2 |
| <i>dont</i> : exportations intercoréennes ¹ | 1.1 | 0.9 | 0.8 |
| Statistiques industrielles (2012) | | | |
| Production d'électricité (milliards de kWh) | 21.5 | 509.6 | 18.6 |
| Production d'acier (millions de tonnes) | 1.2 | 69.1 | 56.5 |
| Production de ciment (millions de tonnes) | 6.4 | 46.9 | 7.3 |
| Production agricole (2012) | | | |
| Riz (millions de tonnes) | 1.9 | 4.9 | 2.6 |
| Engrais (millions de tonnes) | 0.5 | 2.6 | 5.4 |

1. Exportations nord-coréennes vers la Corée du Sud dans la colonne A, et exportations sud-coréennes vers la Corée du Nord dans la colonne B.

Source : Office statistique de la Corée (*Statistics Korea*).

Graphique A2.2. Les échanges intercoréens ont fortement diminué en 2013

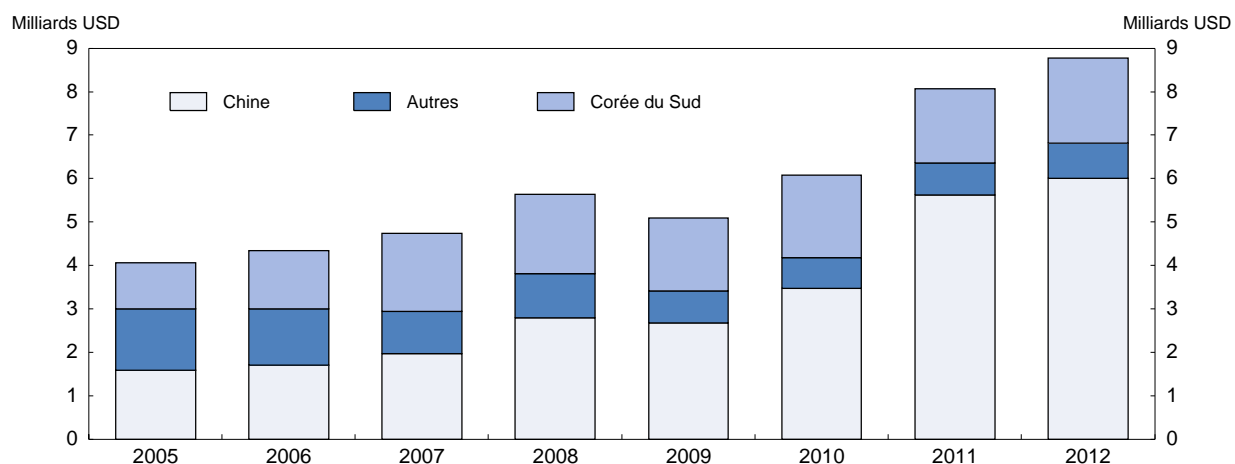


1. La coopération économique recouvre les projets spéciaux tels que le site touristique du mont Geumgang et le complexe industriel de Gaesung.
2. Il s'agit essentiellement de l'aide humanitaire.

Source : Ministère de l'Unification, Séoul.

Compte tenu du déclin des relations économiques entre le Nord et le Sud, la Corée du Nord a sensiblement accru ses échanges avec la Chine. En 2007, la Corée du Sud et la Chine représentaient chacune environ 40 % des échanges de la Corée du Nord. En 2012, la part de la Chine s'était hissée à 68 %, tandis que celle de la Corée du Sud était tombée à 22 %. Au-delà de cet accroissement des échanges, le gouvernement nord-coréen s'est lancé dans un certain nombre de projets de coopération économique avec la Chine. Ainsi, elle est en train de créer des zones économiques spéciales sur l'île de Hwanggumpyong, qui est située à la frontière entre la Corée du Nord et la Chine et par laquelle passent les trois quarts des échanges entre les deux pays, et à Raseon, ville située sur la côte orientale de la Corée du Nord, à 20 kilomètres seulement de la frontière avec la Chine.

Graphique A2.3. Échanges de la Corée du Nord par pays



Source: Agence coréenne de promotion des échanges et de l'investissement (KOTRA, Korea Trade-Investment Promotion Agency) et ministère de l'Unification, Séoul.

Résumé des chapitres

Chapitre 1. Promouvoir une économie créative comme moteur de la croissance coréenne

Une économie créative nécessite des conditions propices à l'innovation. Il conviendrait d'améliorer le système d'innovation en modernisant les universités et en renforçant leur rôle dans la R-D des entreprises, tout en multipliant les collaborations internationales, actuellement peu développées, dans ce domaine. Il conviendrait aussi d'améliorer le rendement des investissements massifs de la Corée dans l'innovation en instaurant un environnement plus favorable – en assouplissant la réglementation des marchés de produits, en favorisant la concurrence internationale et en conférant plus de flexibilité au marché du travail – afin d'encourager l'adoption de technologies nouvelles. Les entreprises à risque et les jeunes entreprises devraient jouer un rôle de premier plan dans la mise sur le marché de l'innovation. Pour que l'investissement en capital-risque soit vecteur de croissance, il est primordial de renforcer le rôle des investisseurs providentiels, de développer le marché des fusions-acquisitions et de favoriser l'entrepreneuriat. Une économie créative est aussi une économie qui dynamise le secteur des PME, lequel représente 87 % de l'emploi. Les politiques en faveur des PME doivent être rationalisées et optimisées pour promouvoir les financements de marché et atténuer l'impact négatif des aides publiques, qui n'incitent pas les PME à se développer. Enfin, le développement des petites entreprises dépend aussi de la capacité à résoudre l'inadéquation de l'offre et de la demande sur le marché du travail et à tirer pleinement profit des opportunités offertes par Internet.

Chapitre 2. Réduire les inégalités de revenu et la pauvreté et promouvoir la mobilité sociale

Pour renforcer la cohésion sociale, l'une des premières priorités des autorités coréennes, il est primordial de s'attaquer au dualisme du marché du travail, source d'inégalités, en réduisant la proportion de travailleurs non réguliers et en favorisant le rapprochement du taux d'emploi sur l'objectif de 70 % fixé par les autorités. Des réformes de l'éducation sont également essentielles pour une plus grande mobilité sociale. Les programmes de protection sociale doivent être améliorés pour qu'ils soient plus efficaces, notamment pour les personnes âgées, dont le taux de pauvreté relative est de 49 %. En outre, des réformes sont nécessaires pour mettre en place un régime de retraite à trois piliers : régime national de retraite, retraites d'entreprise et épargne individuelle. Par ailleurs, le haut niveau d'endettement des ménages a des effets négatifs en termes d'égalité car les ménages les plus modestes et les moins solvables n'ont guère accès au marché du crédit et leurs taux de défaillance sont élevés. Il est important d'élaborer une offre de crédit en leur faveur et de réaménager leur dette, tout en limitant l'aléa moral et en développant le recours aux mécanismes du marché dans l'activité de prêt.

Cette Étude est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement (EDR), qui est chargé de l'examen de la situation des pays.

La situation économique et les politiques de la Corée ont été évaluées par le Comité le 17 mars 2014. Le projet de rapport a ensuite été révisé à la lumière de la discussion et finalement approuvé par le Comité plénier le 18 avril 2014.

Le projet de rapport du Secrétariat a été établi pour le Comité par Randall S. Jones, Myungkyoo Kim et Satoshi Urasawa sous la direction de Vincent Koen. Lutécia Daniel a apporté une aide à la recherche.

L'Étude précédente de la Corée a été publiée en avril 2012.

Pour plus d'informations

Pour plus d'informations à propos de cette Synthèse, veuillez contacter :

Vincent Koen, courriel : vincent.koen@oecd.org ;

tél. : +33 1 45 24 87 79 ; ou

Randall Jones, courriel : randall.jones@oecd.org ;

tél. : +33 1 45 24 79 28 ; ou

Myungkyoo Kim, courriel : myungkyoo.kim@oecd.org ;

tél. : +33 1 45 24 88 22 ;

ou Satoshi Urasawa, courriel : satoshi.urasawa@oecd.org ;

tél. : +33 1 45 24 83 55.

Voir également www.oecd.org/eco/surveys/Corée.

Comment obtenir cette publication

Les publications de l'OCDE sont en vente sur notre librairie en ligne : www.oecd.org/librairie.

Les publications et les bases de données statistiques de l'OCDE sont aussi disponibles sur notre bibliothèque en ligne :

www.oecdilibrary.org.

Études économiques

Études économiques : Les *Études économiques* examinent les économies des pays membres et, de temps en temps, certains pays non membres. Il y a environ 18 études réalisées chaque année. Elles sont disponibles individuellement ou par abonnement. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section des périodiques de la librairie en ligne de l'OCDE à l'adresse Internet suivante : www.oecd.org/librairie.

Perspectives économiques de l'OCDE : Pour plus d'informations concernant cette publication, veuillez visiter le site Internet de l'OCDE : www.oecd.org/eco/perspectiveseconomiques.

Réformes économiques : Objectif croissance : Pour plus d'informations concernant cette publication, veuillez visiter le site Internet de l'OCDE : www.oecd.org/eco/objectifcroissance.

Pour plus d'informations : De plus amples renseignements concernant les travaux du Département des affaires économiques de l'OCDE, y compris des informations sur d'autres publications, des données statistiques et des documents de travail sont disponibles pour téléchargement sur le site Internet à l'adresse : www.oecd.org/eco-fr.

Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE : www.oecd.org/eco/workingpapers.

Travail de l'OCDE sur la Corée : www.oecd.org/Corée.